
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 décembre 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 décembre 2024 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Effie Giannou, Mme Vicki Grondin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Dominique Ollivier et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PR SENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur g n ral
M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion
Mme Gaelle Dieudonn , Analyste-r dactrice

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du trait  de la Grande Paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Ensuite, la pr sidente du conseil dresse quelques statistiques sur les travaux du conseil en ajoutant que cela lui permet de souligner l'implication de la population montr alaise dont la participation est fort estim e ne serait-ce qu'en termes d'avis et d'opinions diverses.

Elle note  galement que l'ann e 2024 a  t  marqu e par la r int gration des instances   l'h tel de ville. Elle applaudit le travail des personnes  lues et du personnel de l'h tel de ville qui placent toujours le public au c ur de leurs actions et rappelle l'importance de cet effort collectif en ce dernier mois de l'ann e.

Puis, la pr sidente du conseil demande d'observer une minute de r flexion.

Mme Musau Muele poursuit avec les célébrations internationales du mois de décembre, dont :

- 2 décembre : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées
- 5 décembre : Journée internationale des bénévoles
- 6 décembre : Journée nationale de commémoration des violences faites aux femmes / Commémoration de Polytechnique
- 8 décembre : Journée mondiale du climat
- 9 décembre : Élection de la première femme à Montréal en 1940, Jessie Kathleen Fisher
- 9 décembre : Journée internationale des commémorations des victimes du crime de génocide et d'affirmation de leur dignité
- 10 décembre : Journée internationale des droits humains
- 20 décembre : Journée internationale de la solidarité humaine
- 31 décembre : Veille du Nouvel An

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de décembre et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

M. François Limoges, Mme Véronique Tremblay et Mme Marianne Giguère.

La présidente remercie les membres pour leur attention et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante débute en offrant ses condoléances aux familles des personnes en situation d'itinérance ayant décédé ces derniers jours. Elle indique que le problème de l'itinérance constitue un problème qui va, entre autres, s'intensifier et perdurer dans le temps et que chacun doit mettre main à la pâte pour faire avancer les choses. Mme Plante remercie les arrondissements qui se manifestent quand il y a une demande pour construire des refuges ou des emplacements pour lutter contre l'itinérance. Elle termine en souhaitant à tous les arrondissements pour le temps des fêtes une équité territoriale à tous les niveaux.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem.

D'entrée de jeu, M. Salem offre aussi ses condoléances aux familles et aux proches des personnes vulnérables décédées récemment. Il souhaite un plan d'intervention pour contrer l'itinérance à Montréal. M. Salem conclut avec le fait que l'hiver revient à chaque année et qu'il faut prévoir plus tôt les actions pour éviter des drames durant la période hivernale.

La présidente du conseil les remercie, dépose un nouveau plan de salle et déclare la séance ouverte.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<p><u>Question de :</u> M. Aref Salem</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante</p>	<p>Concernant la crise de l'itinérance à Montréal, demande pourquoi l'Administration attend le gouvernement du Québec / Quel est le plan d'ensemble de l'Administration pour faire face à cette crise et pourquoi l'Administration dit avoir tout en son pouvoir?</p>
<p><u>Question de :</u> Mme Chantal Rossi</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Ericka Alneus</p>	<p>Questionne l'Administration sur son souci de la culture en mettant de l'avant un manque d'investissement au budget en 2025 au Service de la culture et au Conseil des arts de Montréal / Combien de nouvelles sommes seront investies dans le déploiement de la Politique culturelle et de quelle manière?</p>
<p><u>Question de :</u> M. Luis Miranda</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alain Vaillancourt</p>	<p>Pourquoi on ne communique pas par téléphone pour aviser les personnes élues d'un incident dans leur arrondissement? / Reformule sa question</p>

Question de : Avec le montant supplémentaire alloué à la crise de l'itinérance en 2025, qu'est-ce qui sera fait de plus pour éviter des décès? / Reformule sa question

M. Richard Deschamps

Réponse de :

M. Robert Beaudry
Mme Valérie Plante

Question de : Quelle est la décision de l'Administration concernant la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est? / Reformule sa question en insistant sur le souhait des commerçants dans ce projet

M. Julien Hénault-Ratelle

Réponse de :

Mme Valérie Plante
M. Robert Beaudry

Question de : Pourquoi la Société de transport de Montréal (STM) a-t-elle attendu pour des réparations d'infrastructures qui maintenant sont urgentes? / Souhaite que l'Administration partage l'état des garages d'autobus et les réparations requises

Mme Alba Zuniga Ramos

Réponse de :

M. Éric Alan Caldwell

À 13 h 52

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de : Nouvelle configuration du boulevard Henri-Bourassa : est-ce que l'Administration va mettre l'appel d'offres public sur pause afin de consulter les personnes élues locales et d'apporter des modifications? / Questionne ce projet et souhaite une consultation avec les élus-es concernés-es

Mme Christine Black

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

Question de : En ce qui a trait à la crise de l'itinérance, questionne l'Administration sur de nouvelles propositions, sur le fait qu'il y avait 35 travailleurs de rue de plus avant la pandémie et aimerait que l'Administration mette en chantier 200 places supplémentaires dans les refuges notamment / Est-ce que l'Administration va reconsidérer la somme supplémentaire de 10,2 M\$ proposée par l'Opposition officielle en amendement au budget en ce qui a trait à cet enjeu?

M. Benoit Langevin

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Question de : Est-ce qu'il y a des débarcadères prévus pour les personnes à mobilité réduite dans les arrondissements, le cas échéant, quels arrondissements? / Aurait souhaité recevoir cette information en arrondissement et demande pourquoi cette question doit être posée au conseil municipal

M. Dimitrios (Jim) Beis

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 14 h 08.

À 14 h 08, le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège. Il considère que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, a atteint ses privilèges lorsqu'elle a pris la parole en introduction du conseil municipal puisqu'il a été visé de manière personnelle dans cette intervention. Le leader de la majorité, M. François Limoges, n'est pas de cet avis et apporte une nuance à l'effet de ne pas être d'accord avec une opinion, ce qui est le cas ici selon lui, et une marque d'irrespect envers une personne. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ne reconnaît pas cette question de privilège soulevée par M. Craig Sauvé et clôt le débat.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 14 h 12, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CM24 1332

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y retirant les points 80.01 (20.57) et 80.01 (30.05), et en y ajoutant le point 20.41.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande que la séquence de l'ordre du jour soit modifiée afin d'étudier le point 15.01 à 17 h 15 et d'appeler les points 51.03 et 51.04 à 20 h 30, après la Période de questions du public du lundi soir, et ce, en raison de la présence d'invités au balcon.

CM24 1333

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2024, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 décembre 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 14 h 14, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024

CM24 1334

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2024 et PDI 2024-2033 - Rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2024 et PDI 2024-2033 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1249902010

CM24 1335

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2024 : rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2024 : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1249902011

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 28, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par M. Alain Vaillancourt

--- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Luis Miranda concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024, sur la notification faite aux personnes élues lors d'un événement

7 – Dépôt

À 14 h 29, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre, à 16 h

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)

7.03 Déclarations des membres du comité exécutif en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement
(La liste des noms des personnes élues est annexée au procès-verbal)

CM24 1336

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2023 / Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division Gestion durable de l'eau

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2023, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1247404001

CM24 1337

Dépôt du Bilan des réalisations 2023 en accessibilité universelle et de la liste des actions suivies en 2024

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan des réalisations 2023 en accessibilité universelle et de la liste des actions suivies en 2024, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1248114002

CM24 1338

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.06

CM24 1339

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le Projet de redéveloppement de la Place Versailles

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de la consultation publique (OCPM) sur le projet de redéveloppement de la Place Versailles, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1247010002

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 15 h 05, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1340

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 5 716 061,17 \$, taxes et contingences incluses, pour la location à court terme de camionnettes, voitures compactes et sous-compactes, fourgonnettes et VUS dans le cadre du contrat accordé à La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada (lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8) et Location Sauvageau inc. / Sauvageau rental inc. (lots 4 et 7) (CG23 0033) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 785 021,08 \$ à 16 501 082,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation 12 mois de d'autoriser une dépense additionnelle de 4 763 384,31 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de camionnettes, voitures compactes et sous-compactes, fourgonnettes et VUS dans le cadre des ententes-cadres conclues avec La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada (lot 1, 2, 3, 5, 6 et 8) et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc. (lot 4 et 7) (CG23 0033), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 785 021,08 \$ à 16 501 082,25 \$, taxes et contingences incluses;

Firmes	Articles	Dépenses additionnelles (taxes incluses)	Montant (taxes incluses)
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 1	2 164 899,92 \$	6 249 616,75 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 2	630 421,15 \$	1 819 895,01 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 3	238 865,97 \$	689 556,47 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 4	500 798,32 \$	1 445 700,81 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 5	677 976,19 \$	1 957 176,54 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 6	181 951,04 \$	525 254,89 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 7	203 363,61 \$	587 068,53 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 8	165 108,12 \$	476 632,88 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 952 676,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1341

Accorder un contrat à Équipement SH inc., pour l'aménagement de 195 véhicules identifiés Ford Explorer du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 004 253,45 \$, taxes incluses (contrat : 873 263,87 \$ + contingences : 130 989,58 \$) - Appel d'offres public 24-20659 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Équipement SH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de 195 véhicules identifiés Ford Explorer du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 873 263,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20659;
- 2- d'autoriser une dépense de 130 989,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Équipement SH inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247567040
80.01 (20.02)

CM24 1342

Conclure des ententes-cadres avec St-Laurent suspension d'automobile Canada inc. (lot 1) et Ressort Ideal ltée (lot 2 et 3) pour le service de réparation et d'entretien de suspension, direction et alignement de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une durée de quatre ans, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 3 027 268,76 \$, taxes incluses (contrat : 2 522 723,97 \$ + contingences : 504 544,80 \$) - Appel d'offres public 24-20704 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20704 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
St-Laurent suspension d'automobile Canada inc.	Lot 1 service de réparation et d'entretien de suspension, direction et alignement de camions lourds - Secteur Ouest	711 982,69 \$
Ressort Ideal Itée	Lot 2 - service de réparation et d'entretien de suspension, direction et alignement de camions lourds - Service d'incendie de Montréal (SIM)	786 199,05 \$
Ressort Ideal Itée	Lot 3 service de réparation et d'entretien de suspension, direction et alignement de camions lourds - Secteur Est	1 024 542,23 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 504 544,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Laurent suspension d'automobile Canada inc. et Ressort Ideal Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567041
80.01 (20.03)

CM24 1343

Conclure une entente-cadre pour une période de 24 mois avec Wolseley Canada inc., pour la fourniture de robinets-vannes pour le réseau d'égouts et d'aqueducs de la Ville de Montréal incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 886 618,73 \$, taxes incluses (contrat : 1 640 538,03 \$ + variation de quantités : 246 080,70 \$) - Appel d'offres public 24-20606 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Wolseley Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des robinets-vannes pour le réseau d'égouts et d'aqueducs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 640 538,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20606;
- 2- d'autoriser une dépense de 246 080,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1245588003
80.01 (20.04)

CM24 1344

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), pour une durée de trois ans (2025-2027), pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans (2025-2027), pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244073002
80.01 (20.05)

À 15 h 13,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1345

Approuver le bail par lequel la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 145,56 mètres carrés, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2029, moyennant une dépense totale de 144 362,61 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 145,56 mètres carrés, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2029, pour une dépense totale de 144 362,61 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet de convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248042004
80.01 (20.06)

CM24 1346

Approuver le projet de convention de modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et Logistec Services Maritimes SRI (anciennement Gestion Immobilière SETL inc.) afin, entre autres, de modifier la durée du bail pour l'occupation de l'aire commerciale des lieux loués, pour un terme de cinq ans à compter de la prise de possession par l'entrepreneur, sur le terrain constitué du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 749,95 mètres carrés, situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour le projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat par la Ville à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer total de 392 710,21 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et Logistec Services Maritimes SRI afin, entre autres, de modifier la durée du bail pour l'occupation de l'aire commerciale des lieux loués, pour un terme de cinq ans à compter de la prise de possession par l'entrepreneur de la Ville, sur le terrain constitué du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 749,95 mètres carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet de collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer total de 392 710,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248042009
80.01 (20.07)

CM24 1347

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 1 008 686,30 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 1 008 686,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249633010
80.01 (20.08)

CM24 1348

Accorder un soutien financier de 195 000 \$ à l'organisme Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal pour soutenir le projet de sécurité alimentaire « Cultiver l'Espoir » pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir le projet de sécurité alimentaire « Cultiver l'Espoir » pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245540002
80.01 (20.09)

CM24 1349

Exercer l'option de renouvellement de deux ans et autoriser la dépense additionnelle de 7 689 388,37 \$, taxes incluses (contrats : 6 028 800,93 \$ + variation de quantité : 496 508,62 \$ + contingence : 310 543,54\$ + indexation de prix : 853 535,29 \$) pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de trois arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG20 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 13 803 290,74 \$ à 21 492 679,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de deux ans et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 028 800,93 \$, taxes incluses, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de trois arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG20 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 13 803 290,74 \$ à 21 492 679,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 310 543,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 496 508,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 853 535,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248554002
80.01 (20.10)

À 15 h 30,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1350

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000\$ à Vélo Québec Association pour la réalisation d'une étude permettant de brosser un portrait de l'état du vélo au Québec en 2025, incluant un volet sur l'évolution de l'utilisation du vélo à Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Vélo Québec Association, pour la réalisation d'une étude permettant de brosser un portrait de l'état du vélo au Québec en 2025, incluant un volet sur l'évolution de l'utilisation du vélo à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244368004
80.01 (20.11)

CM24 1351

Accorder un contrat de gré à gré à Cloud Software Group, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 31 décembre 2024 au 30 décembre 2027, pour une somme maximale de 194 844,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cloud Software Group, pour la période du 31 décembre 2024 au 30 décembre 2027, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour des licences logicielles WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 844,23 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 octobre 2024;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249859003
80.01 (20.12)

CM24 1352

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à l'organisme à but non lucratif Pavillon Bien-Aimé, à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant constitué du lot 4 244 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle sud-est de la rue Dulongpré et de la rue Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 850,5 mètres carrés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif Pavillon Bien-Aimé, à des fins de construction de logements sociaux, un immeuble situé à l'angle sud-est de la rue Dulongpré et de la rue Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 850,5 mètres carrés constitué du lot 4 244 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la confirmation écrite du Service de l'habitation confirmant l'engagement définitif de la subvention demandée dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

1239915003
80.01 (20.13)

CM24 1353

Approuver le projet d'entente de contribution entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une subvention maximale de 45 877 836 \$ pour la mise en œuvre du volet municipal du projet de prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption de façon à raccorder directement le pont Vickers de l'Administration Portuaire de Montréal au réseau supérieur du Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec, en partenariat avec ce dernier et conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil Exécutif du Gouvernement du Québec* (RLRQ, c. M-30)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de contribution entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du chef du Canada relatif à l'octroi d'une subvention maximale de 45 877 836 \$ pour la mise en œuvre du volet municipal du projet de prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption de façon à raccorder directement le pont Vickers de l'Administration Portuaire de Montréal au réseau supérieur du Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec, en partenariat avec ce dernier et conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil Exécutif* (RLRQ, c. M-30).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1242952001
80.01 (20.14)

CM24 1354

Accorder un contrat à Construction SAVCO inc. pour l'exécution des travaux de restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 3 363 962,41 \$, taxes incluses (contrat : 2 629 879,09 \$ + contingences : 525 975,82 \$ + incidences : 208 107,50 \$) - Appel d'offres public 24-6148 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction SAVCO inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 629 879,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6148;
- 2- d'autoriser une dépense de 525 975,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 208 107,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction SAVCO inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249222002
80.01 (20.15)

À 15 h 36,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1355

Exercer la première option de prolongation d'une durée de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 598 867,79 \$, taxes incluses, pour la prestation de services, sur demande, en termes d'expertise et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense de 5 225 843,70 \$ à 8 824 711,49 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation d'une durée de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 598 867,79 \$, taxes incluses, pour la prestation de services sur demande, en termes d'expertise et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense de 5 225 843,70 \$ à 8 824 711,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information et du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1245035004
80.01 (20.16)

CM24 1356

Autoriser un soutien financier de 4 771 622 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la construction d'un immeuble de 82 logements situé dans la Cité de Dorval / Autoriser des budgets de revenus et de dépenses équivalents au Service de l'habitation, selon l'entente, d'un montant de 1 431 487 \$ pour 2024 et d'un montant de 3 340 135 \$ pour 2025 et les années suivantes / Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 4 771 622 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la construction d'un immeuble de 82 logements situé dans la Cité de Dorval, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et OMHM, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente, pour 2024, un montant de 1 431 487 \$ et pour 2025 et les années suivantes, un montant de 3 340 135 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249286006
80.01 (20.17)

CM24 1357

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services professionnels en gestion de projet de construction du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à CIMA + S.E.N.C. (CG22 0572)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services professionnels en gestion de projet de construction du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C. (CG22 0572).

Adopté à l'unanimité.

1243714003
80.01 (20.18)

CM24 1358

Exercer l'option de prolongation de six mois et autoriser une dépense additionnelle de 104 535,10 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG23 0574), majorant ainsi le montant total du contrat de 362 057,93 \$ à 466 593,03 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de six mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 104 535,10 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG23 0574), majorant ainsi le montant total du contrat de 362 057,93 \$ à 466 593,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249563011
80.01 (20.19)

CM24 1359

Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 513 075,94 \$, taxes incluses, pour la prestation de services permettant l'ajout d'heures pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents, dans le cadre du contrat accordé à la firme Constellio inc. (CG22 0570), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 420 506,25 \$ à 3 933 582,19 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle, à titre de budget de variation de quantités, de 513 075,94 \$, taxes incluses, pour la prestation de services permettant l'ajout d'heures pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG22 0570), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 420 506,25 \$ à 3 933 582,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249563012
80.01 (20.20)

À 15 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1360

Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 187 232,65 \$, taxes incluses, pour des services spécialisés en architecture de sécurité TI, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (lot 5) (CG22 0685), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 370 340,12 \$ à 1 557 572,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 187 232,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour des services spécialisés en architecture de sécurité TI, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (lot 5) (CG22 0685) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 370 340,12 \$ à 1 557 572,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1245942006
80.01 (20.21)

CM24 1361

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.R.L/s.r.l. pour la fourniture de rapport d'audits dans le cadre de programmes d'aide financière, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 122 735,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20714 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Deloitte S.E.N.R.L/s.r.l, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels (rapports d'audits) dans le cadre de chaque programme d'aide financière, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 122 735,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20714;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249569008
80.01 (20.22)

CM24 1362

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au ministre de la cybersécurité et du numérique, pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2024, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal (1100, chemin Camilien-Houde), pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 1 220 867,82 \$, non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au ministre de la Cybersécurité et du numérique, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2024, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal, pour ses besoins de radiocommunication, moyennant un loyer total de 1 220 867,82 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246025006
80.01 (20.23)

CM24 1363

Accorder un contrat à Afcor Construction inc., pour réaliser les travaux de décarbonation du garage des Carrières - Dépense totale de 11 440 909,31 \$, taxes incluses (contrat : 9 614 209,50 \$ + contingences : 1 442 131,43 \$ + incidences : 384 568,38 \$) - Appel d'offres public IMM-15811 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décarbonation du Garage des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 614 209,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15811;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 442 131,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 384 568,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Afcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245711001
80.01 (20.24)

CM24 1364

Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour la mise à niveau de la structure de régulation Saint-Laurent - Dépense totale de 4 493 636,91 \$, taxes incluses (contrat : 3 660 804 \$ + contingences : 732 160,80 \$ + incidences : 100 672,11 \$) - Appel d'offres public DEEU-IP24011-162266-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à l'entreprise Quantum Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la structure de régulation Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 660 804 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-IP24011-162266-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 732 160,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 672,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Quantum Électrique inc.;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249973003
80.01 (20.25)

À 15 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1365

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé au regroupement de Groupe Marchand Architecture et Design inc. et Les services EXP inc. (CG21 0368), sans dépense additionnelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente cadre 1485550 pour une période de 12 mois, afin de fournir des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé au regroupement des firmes Groupe Marchand Architecture et Design inc. et Les services EXP inc. (CG21 0368), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

1245965002
80.01 (20.26)

CM24 1366

Exercer l'option de prolongation d'une durée de six mois, sans dépenses additionnelles, pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite de l'usine d'eau potable Atwater, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Composites Idéal inc. (Lot #1) (CG22 0026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de six mois de l'entente-cadre pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite de l'usine d'eau potable Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Composites Idéal inc. (Lot 1) (CG22 0026), sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

1247100005
80.01 (20.27)

CM24 1367

Approuver le projet d'addenda afin de prolonger jusqu'au 30 juin 2025, la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda à une promesse bilatérale de vente et d'achat afin de prolonger la promesse jusqu'au 30 juin 2025, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'École Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

1244501006
80.01 (20.28)

CM24 1368

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 382 900,56 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'Acceo Solutions inc., pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 382 900,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248527005
80.01 (20.29)

CM24 1369

Accorder un soutien financier de 170 000 \$ au Collectif de la gastronomie québécoise - Table Ronde pour le projet « Incubateur et accélérateur pour le secteur de la gastronomie » pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2027, et un soutien financier de 250 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 170 000 \$ à Collectif de la gastronomie québécoise - Table Ronde, pour le projet « Incubateur et accélérateur pour le secteur de la gastronomie » pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2027, et un soutien financier de 250 000 \$ conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247019003
80.01 (20.30)

À 15 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1370

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 377,72 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres de l'agglomération de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Excavations Vidolo ltée (CG22 0239) et Groupe Villeneuve inc. (CE22 0536 et CG22 0239), majorant ainsi le montant total des contrats de 415 519 \$ à 565 896,72 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour le nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres, et d'autoriser une dépense additionnelle de 150 377,72 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés aux entreprises Excavations Vidolo ltée (CG22 0239) et Groupe Villeneuve inc. (CE22 0536 et CG22 0239), majorant ainsi le montant total des contrats de 415 519 \$ à 565 896,72 \$, taxes incluses :

Adjudicataire	Contrats	2025
Excavations Vidolo ltée	Lot 1 : Service de nettoyage, par tracteur-chargeur, dans quatre écocentres (La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges, Saint-Michel et Acadie) + banque d'heures pour tout écocentre.	57 222,50 \$
Groupe Villeneuve inc.	Lot 2 : Service de nettoyage avec balai mécanique et camion-citerne, dans trois écocentres (Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent).	64 769,79 \$
Groupe Villeneuve inc.	Lot 3 : Service de nettoyage avec balai mécanique et camion-citerne, dans trois écocentres (Acadie, La Petite-Patrie et Côte-des-Neiges)	28 385,43 \$
Total - taxes incluses		150 377,72 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248721001
80.01 (20.31)

CM24 1371

Approuver le projet d'entente d'union avec la Société de transport de Montréal (STM) visant l'exécution des travaux de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de travaux d'infrastructures et de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie, incluant l'appel d'offres relatif à l'exécution de ces travaux, des services ainsi que divers contrats connexes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente d'union avec la Société de transport de Montréal (STM) visant l'exécution des travaux de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de travaux d'infrastructures et de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie, incluant l'appel d'offres relatif à l'exécution de ces travaux, des services ainsi que divers contrats connexes.

Adopté à l'unanimité.

1247231073
80.01 (20.32)

CM24 1372

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec (ÉEQ) en 2025 et de 400 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe (2025-2029) avec le gouvernement du Québec, pour les années 2026 et 2027 pour le projet : « L'ÉEQ au service de l'entrepreneuriat montréalais » / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) en 2025, et de 400 000 \$ pour les années 2026 et 2027, conditionnellement à la signature de l'entente Réflexe (2025 - 2029) avec le gouvernement du Québec, dans le cadre de la réalisation du projet « L'ÉEQ au service de l'entrepreneuriat montréalais »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de deux ans, se terminant le 31 décembre 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248379004
80.01 (20.33)

CM24 1373

Abroger la résolution CG24 0493 / Accorder un contrat au regroupement formé de FNX-INNOV inc., AECOM Consultant inc. et Real Paul Architecte inc., pour les services professionnels de réalisation de l'étude de conception du projet de construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues, pour une période de quatre ans - Dépense totale de 6 650 974,92 \$, taxes incluses (contrat : 5 636 419,43 + dépenses admissibles : 450 913,55 \$ + contingences : 563 641,94 \$) - Appel d'offres 24-20437 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution du conseil d'agglomération CG24 0493;
- 2- d'accorder au regroupement formé de FNX-innov inc., AECOM Consultant inc. et Real Paul Architecte inc., pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 636 419,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20437;
- 3- d'autoriser une dépense de 450 913,55 \$, taxes incluses, à titre de dépenses admissibles;
- 4- d'autoriser une dépense de 563 641,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement regroupement formé de FNX-innov inc., AECOM Consultant inc. et Real Paul Architecte inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245520001
80.01 (20.34)

CM24 1374

Approuver un projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2025, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2025, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'addenda, joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248290005
80.01 (20.35)

À 15 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1375

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour Handicapés V.I.A. inc. l'immeuble connu comme le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, situé au 1131, rue François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine et constitué du lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 28 057,5 mètres carrés, ainsi que les équipements en permettant l'opération, à l'exception du système de tri du verre, pour la somme de 55 015 000 \$, plus les taxes applicables, et s'engage à faire don du système de tri du verre / Fermer et retirer du domaine public, à toute fin que de droit, le lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à compter du 1^{er} janvier 2025 / Autoriser la résiliation du Contrat de service liant La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour Handicapés V.I.A. inc. et la Ville de Montréal pour l'opération du centre de tri de matières recyclables de Lachine à compter du 1^{er} janvier 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de fermer et retirer du domaine public, à toute fin que de droit, le lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en date du 1^{er} janvier 2025;
- 3- d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal (Ville) s'engage à vendre à la Société Vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A inc. (VIA), l'immeuble connu comme le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, constitué du lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et situé au 1131 rue François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, le tout d'une superficie totale de 28 057,5 mètres carrés, ainsi que les équipements en permettant l'opération, à l'exception du système de tri du verre, pour un montant total de 55 015 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, et par lequel la Ville s'engage à faire don du système de tri du verre;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de vente, en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser la signature de l'acte de donation mobilière du système de tri du verre, en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte de donation mobilière dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 6- d'autoriser la résiliation du contrat de service existant entre la Société Vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A inc. et la Ville de Montréal concernant l'opération du centre de tri à compter du 1^{er} janvier 2025, et d'autoriser la signature des documents nécessaires à cet effet, le cas échéant;

7- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249920005
80.01 (20.36)

CM24 1376

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes FNX-Innov inc. (lot 1 : 11 091 293,33 \$), WSP Canada inc. (lot 2 : 11 136 164,62 \$) et Les Services EXP inc. (lot 3 : 11 224 871,28 \$), pour les services professionnels de conception de travaux d'infrastructures routières, d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes-cadres : 33 452 329,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20624 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20624;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)	Contrat (Lot)
FNX-INNOV inc.	11 091 293,33 \$	1
WSP Canada inc.	11 136 164,62 \$	2
Les Services EXP inc.	11 224 871,28 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes: FNX-INNOV inc., WSP Canada inc. et Les Services EXP inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs ou des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247231075
80.01 (20.37)

CM24 1377

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe AXOR inc. pour les services professionnels de gérance des travaux de construction des lots 4, 5, 6 et 8a du projet Désinfection et de mise en service de l'usine d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de cinq ans avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 28 036 149,30 \$, taxes incluses (contrat : 25 839 768,94 \$ + contingences : 2 196 380,36 \$) - Appel d'offres public 24-20581 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Groupe Axor inc., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels de gérance des travaux de construction des lots 4, 5, 6 et 8a du projet Désinfection et de mise en service de l'usine d'ozonation de la Station Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 25 839 768,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20581;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 196 380,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Axor inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249897003
80.01 (20.38)

CM24 1378**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder des contrats de services professionnels aux firmes Valade et associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel, huissiers de justice inc., pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de prolongation d'une année - Montant estimé de 3 486 866 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20690 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal à deux firmes d'huissiers privés : Valade et associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel, huissiers de justice inc.;
- 3- d'autoriser une dépense estimée à 3 486 866 \$, taxes incluses, pour la période de 36 mois avec deux options de prolongation d'une année, débutant le 1^{er} février 2025 et se terminant le 31 janvier 2028 pour la somme totale des contrats pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247472001
80.01 (20.39)

CM24 1379

Résilier, d'un commun accord, le contrat accordé à l'entreprise 9392-5790 Québec inc. (Construction Somos), d'une valeur totale de 204 325,38 \$, taxes incluses, pour la construction d'installations communes et sanitaires pour les employés à la station de pompage Châteaufort (CG23 0506) / Autoriser un paiement de 6 049,80 \$ à titre de dommages-intérêts liquidés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat accordé à 9392-5790 Québec inc. (Construction Somos) pour la construction d'installations communes et sanitaires pour les employés à la station de pompage Châteaufort, d'une valeur totale de 204 325,38 \$, taxes incluses (CG23 0506);
- 2- d'autoriser un paiement de 6 049,80 \$, à titre de dommages-intérêts liquidés;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246019001
80.01 (20.40)

À 16 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1380

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Amazon Web Services Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2028, pour une somme maximale de 2 627 274,54 \$, frais de gestion et taxes inclus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Amazon Web Services Canada inc. (AWS Canada), par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la mise en place d'une plateforme de solutions infonuagiques pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2028, pour une somme maximale de 2 627 274,54 \$, frais de gestion et taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249834002
80.01 (20.41)

CM24 1381

Approuver l'avenant 1 de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministère de la Culture et des Communications entérinée le 30 septembre 2021 par le conseil d'agglomération (CG21 0576) / Autoriser une dépense de 13 997 461 \$ par année pour les années 2024 et 2025, et une dépense de 13 997 461 \$ majorée de l'indice des prix à la consommation pour l'année 2026, à BAnQ, sans dépasser un taux d'indexation annuel maximum établi à 2%, à partir de l'année 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant 1 de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministre de la Culture et des Communications entérinée le 30 septembre 2021 (CG21 0576) par le conseil d'agglomération;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 997 461 \$ par année pour les années 2024 et 2025 et une dépense de 13 997 461 \$, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC), pour l'année 2026, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), sans dépasser un taux d'indexation annuel maximum établi à 2 % à partir de l'année 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248021009
80.01 (20.42)

CM24 1382

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés V.I.A inc. (VIA), à compter du 1^{er} janvier 2025, un immeuble connu comme étant le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, situé au 1131 rue François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine et constitué du lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 28 057,5 mètres carrés, ainsi que les équipements en opération, et se terminant à la date la plus rapprochée entre le 31 mars 2025 ou la date de signature de l'acte de vente du centre de tri par la Ville à VIA, moyennant un loyer de 315 000 \$, avant taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal (Ville) loue à la Société Vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A inc.(VIA) à compter du 1^{er} janvier 2025, un immeuble connu comme étant le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, situé au 1131 rue François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, et constitué du lot 6 047 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 28 057,5 mètres carrés, ainsi que les équipements en opération, se terminant à la date la plus rapprochée entre le 31 mars 2025 ou la date de signature de l'acte de vente du centre de tri par la Ville à VIA, moyennant un loyer de 315 000 \$ avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244069002
80.01 (20.43)

CM24 1383

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 7 931 134,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi le montant total du contrat pour la fourniture d'essence de 31 519 296,67 \$ à 39 450 431,07 \$, taxes incluses, pour Suncor Énergie inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 7 931 134,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi le montant total du contrat pour la fourniture d'essence de 31 519 296,67 \$ à 39 450 431,07 \$, taxes incluses, pour Suncor Énergie inc.;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247362002
80.01 (20.44)

CM24 1384

Autoriser une dépense additionnelle de 310 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville dans le dossier de la Ligue des Noirs, majorant ainsi les crédits de 863 000 \$ à 1 173 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 310 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le dossier de la Ligue des Noirs, majorant ainsi les crédits de 863 000 \$ à 1 173 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246684005
80.01 (20.45)

À 16 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1385

Autoriser une dépense additionnelle de 1 584 732,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux du lot 2 de même que pour les coûts des travaux supplémentaires (travaux civils et béton du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte), dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0500), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 68 476 961,40 \$ à 70 061 694,15 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 584 732,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux du lot 2 (travaux civils et béton du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte) dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0500), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 68 476 961,40 \$ à 70 061 694,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert de 369 842,24 \$, taxes incluses, correspondant aux frais incidents non utilisés au projet, vers le budget de contingences, de manière à augmenter globalement ce budget d'une valeur de 1 954 575 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243714002
80.01 (20.46)

CM24 1386

Conclure des ententes-cadres avec la firme Centre de téléphone mobile Itée (lots 1 et 2) pour la fourniture d'accessoires et de batteries pour les terminaux d'utilisateurs de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 305 177,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20556 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme Centre de téléphone mobile Itée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des accessoires et des batteries pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20556;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Centre de téléphone mobile Itée	Lot 1	874 094,31 \$
Centre de téléphone mobile Itée	Lot 2	1 431 083,48 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Centre de téléphone mobile Itée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249351003
80.01 (20.47)

CM24 1387

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 238,26 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Keleny inc., pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 (CG22 0039), majorant ainsi le montant total du contrat de 600 953,05 \$ à 751 191,31 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 150 238,26 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Keleny inc., pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires au Service de police de la Ville de Montréal (CG22 0039), majorant ainsi le montant total du contrat de 600 953,05 \$ à 751 191,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246716008
80.01 (20.48)

CM24 1388

Approuver l'entente à intervenir entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par l'agence Parcs Canada, Voies navigables au Québec et la Ville de Montréal, pour accéder et circuler sur et au-dessus des terrains du lieu historique national du Canal-de-Lachine, au 5001, rue Saint-Patrick, aux fins de la réfection de la station de pompage Saint-Rémi, le tout aux conditions stipulées dans ladite entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente à intervenir entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par l'agence Parcs Canada, Voies navigables au Québec et la Ville de Montréal pour accéder et circuler sur et au-dessus des terrains du lieu historique national du Canal-de-Lachine, au 5001, rue Saint-Patrick, aux fins de la réfection de la station de pompage Saint-Rémi, le tout selon les conditions stipulées dans ladite entente;
- 2- d'autoriser le directeur de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

1249973004
80.01 (20.49)

CM24 1389

Autoriser une dépense additionnelle de 681 385,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., de 10 688 099,65 \$ à 11 369 485,19 \$, taxes incluses (CG20 0391)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 681 385,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391) de 10 688 099,65 \$ à 11 369 485,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248009009
80.01 (20.50)

À 16 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1390

Autoriser une dépense additionnelle d'un montant total de 990 540,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de deux arrondissements et huit villes liées de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Entreprises Raylobec inc. (CG20 0386), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 15 831 707,21 \$ à 16 822 247,91 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 990 540,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation, pour l'élimination des ordures ménagères provenant de deux arrondissements et huit villes liées de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Raylobec inc. (CG20 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 831 707,21 \$ à 16 822 247,91 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248554003
80.01 (20.51)

CM24 1391

Accorder une contribution financière maximale de 6 115 000 \$ à Maison étudiante pour la construction d'un immeuble comportant 236 logements abordables situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Maison étudiante / Autoriser des budgets de revenus et de dépenses équivalents au Service de l'habitation, selon l'entente, pour un montant de 6 115 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale de 6 115 000 \$ à l'organisme Maison étudiante pour la construction d'un immeuble, comportant 236 logements abordables, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation, selon l'entente, pour un montant de 6 115 000 \$;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249286007
80.01 (20.52)

CM24 1392**Approuver deux amendements à l'entente de partenariat liant Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les amendements 2 et 3 à l'entente de partenariat liant Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal (CG24 0027) sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

1248542002
80.01 (20.53)

CM24 1393**Accorder une contribution financière supplémentaire maximale de 196 797 \$ provenant du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM) à l'organisme à but non lucratif Le Pas de la Rue, en complément du soutien financier reçu dans le cadre de la première phase de l'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) / Approuver le projet d'addenda 3 modifiant la convention de contribution financière à cet effet / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 234 544**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une contribution financière supplémentaire de 196 797 \$ à l'organisme à but non lucratif Le Pas de la Rue;
- 2- d'approuver le projet d'Addenda 3 modifiant la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CE21 0591);
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 2^e rang pour et au nom de la Ville de Montréal et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 234 544;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1243956004
80.01 (20.54)

CM24 1394

Accorder un contrat à Urbania Studios de création inc. pour la production d'une série web pour le Service de l'Espace pour la vie - Dépense totale : 133 531,97\$, taxes incluses (2 soum.)

Le conseiller Benoit Langevin déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Urbania Studios de création inc., le contrat pour la production vidéo pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 133 531,97 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246756001
80.01 (20.55)

À 16 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) et 80.01 (20.58) de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

CM24 1395

Autoriser une dépense additionnelle de 46 500,71 \$ à titre de contribution aux dépenses admissibles sur cinq ans (2024 à 2028) dans le cadre du soutien financier accordé au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) (CG23 0565), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 625 000 \$ à 671 500,71 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à l'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 46 500,71 \$ à titre de contribution aux dépenses admissibles sur cinq ans (2024 à 2028) dans le cadre du soutien financier accordé au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) (CG23 0565), majorant ainsi le montant total de 625 000 \$ à 671 500,71 \$, toutes taxes comprises;
- 2- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et CERIU (CG23 0565);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248862003
80.01 (20.56)

Point 80.01 (20.57)

Accorder un contrat à Sigma RH Solutions inc. pour la fourniture d'une solution infonuagique de gestion du personnel électoral, pour une période de quatre ans, avec deux options de prolongation de quatre ans chacune - Dépense totale de 1 536 123,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20674 - (2 soum., 1 conforme)

Retiré – voir point 3.01

CM24 1396

Accorder un soutien financier supplémentaire de 666 667 \$ à Concertation régionale de Montréal et prolonger la période de soutien jusqu'au 30 avril 2025, dans le cadre du soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité / Approuver le projet d'addenda 2 à la convention initiale (CG24 0061)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 666 667 \$ à Concertation régionale de Montréal et de prolonger la période de soutien jusqu'au 30 avril 2025, dans le cadre du soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité;
- 2- d'approuver l'addenda 2 à la convention initiale (CG24 0061) à cet effet;
- 3- d'approuver la convention modifiant la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248379005
80.01 (20.58)

À 16 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) et 80.01 (30.06) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1397

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2025)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1398**Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

que la somme de 175,9 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1243074018
80.01 (30.02)

CM24 1399**Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2025)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2025 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2025 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2025 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2023.
3. les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2025.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2025

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2023	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	81,93703 %	82,91566 %
Villes reconstituées	18,06297 %	17,08434 %
Baie-D'Urfé	0,57744 %	0,58434 %
Beaconsfield	0,98503 %	0,99680 %
Côte-Saint-Luc	1,18027 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,82234 %	1,84411 %
Dorval	2,82935 %	2,86314 %
Hampstead	0,46940 %	0,47501 %
Kirkland	1,26212 %	1,27719 %
L'Île-Dorval	0,00316 %	0,00319 %
Montréal-Est	0,78272 %	0,79207 %
Montréal-Ouest	0,25128 %	0,25428 %
Mont-Royal	2,29180 %	2,31917 %
Pointe-Claire	2,83684 %	2,87072 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,35020 %	0,35438 %
Senneville	0,14262 %	0,14432 %
Westmount	2,27841 %	2,30562 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Adopté à l'unanimité.

1243074015
80.01 (30.03)

CM24 1400

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Senneville, conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Senneville (127 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1245449003
80.01 (30.04)

Point 80.01 (30.05)

Approuver le Plan d'organisation policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Retiré – voir point 3.01

CM24 1401

Autoriser une modification à l'imputation budgétaire ainsi qu'à la période de contribution pour la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal (CG19 0589)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la modification apportée à l'imputation budgétaire pour la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal (CG19 0589);
- 2- d'autoriser la modification de la période de contribution pour la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245613002
80.01 (30.06)

À 16 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.07) à 80.01 (30.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1402**Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (217 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1245449005
80.01 (30.07)

CM24 1403**Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et l'attestation de la fin des travaux de mise aux normes de la voie cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre la rue Saint-Grégoire et le boulevard Gouin, ayant fait l'objet d'une subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 2- de certifier que le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain de la Ville de Montréal est autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

1248698002
80.01 (30.08)

CM24 1404

Offrir au conseil municipal que le conseil d'agglomération verse le lot 1 553 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, soit une partie de l'avenue Duluth ouest située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au domaine public comme parc de compétence de l'agglomération afin que le lot soit intégré définitivement au parc Jeanne-Mance, conformément à l'article 194 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), à l'article 39 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'offrir au conseil municipal que le conseil d'agglomération verse le lot 1 553 414, soit une partie de l'avenue Duluth Ouest située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au domaine public comme parc de compétence de l'agglomération afin que le lot soit définitivement intégré au parc Jeanne-Mance, en vertu de l'article 194 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de l'article 39 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et de l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248168007
80.01 (30.09)

CM24 1405

Autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville de Montréal et cheffe de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal pour la résolution CG23 0408, adoptée le 24 août 2023, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et cheffe de la Division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville pour la résolution CG23 0408 adoptée le 24 août 2023 dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

1245840001
80.01 (30.10)

CM24 1406

Approuver le Plan d'organisation policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le plan d'organisation policière, soumis par le Service de police de la Ville de Montréal et de le transmettre pour approbation au ministre de la Sécurité publique, le tout conformément à la *Loi sur la police* (RLRQ., c. P-13.1).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1245326011
80.01 (30.11)

À 16 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1407

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025) ».

Adopté à l'unanimité.

1243074012
80.01 (42.01)

CM24 1408

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) ».

Adopté à l'unanimité.

1243074013
80.01 (42.02)

CM24 1409

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1243074016
80.01 (42.03)

CM24 1410

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Alba Zuniga Ramos

1243074021
80.01 (42.04)

CM24 1411

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires (RCG 07-030)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires (RCG 07-030) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1243074025
80.01 (42.05)

À 16 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1412

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245929002
80.01 (42.06)

CM24 1413

Adoption - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aux fins d'une tranchée de drainage et d'une voie de circulation sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aux fins d'une tranchée de drainage et d'une voie de circulation sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1248168001
80.01 (42.07)

CM24 1414

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 386 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de berges dans les parcs à caractère régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 386 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de berges dans les parcs à caractère régional », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1245517003
80.01 (42.08)

CM24 1415

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 825 222 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 825 222 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1248021005
80.01 (42.09)

CM24 1416

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1245629002
80.01 (42.10)

CM24 1417

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

1248399002
80.01 (42.11)

CM24 1418

Approuver le Règlement R-036-5 modifiant le Règlement R-036- Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal-Règlement R-036

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-036-5 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal (Règlement R-036), le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01, art. 144).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245491003
80.01 (45.01)

CM24 1419

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. / Approuver la proposition soumise à l'Association des cadres municipaux de Montréal et l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. ainsi que la proposition soumise à l'Association des cadres municipaux de Montréal et l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1240314003
80.01 (50.01)

20 – Affaires contractuelles

À 17 h 01, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 17 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1420

Conclure une entente-cadre avec Stelem division d'Emco Corp. pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour bornes d'incendie de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 753 370,23 \$, taxes incluses (entente : 655 105,42 \$ + variation des quantités : 98 265,81 \$) - Appel d'offres public 24-20684 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1829;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Stelem division d'Emco Corporation, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de rechange pour bornes d'incendie (lot 1), pour une somme maximale de 655 105,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20684;
- 2- d'autoriser une dépense de 98 265,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Stelem division d'Emco Corporation;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1246610002

CM24 1421

Autoriser une dépense additionnelle de 9 109,22 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron, dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (CM16 0923 et CM22 0478), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron s.e.n.c. de 268 571,15 \$ à 277 680,37 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1830;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 9 109,22 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron, dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) (CM16 0923), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron ltée de 268 571,15 \$ à 277 680,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1240025010

CM24 1422

Approuver la modification du contrat de prêt de terrain par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Sentier Urbain, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2024, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 14 640 pieds carrés (1 360,1 mètres carrés), à des fins d'agriculture urbaine. La subvention immobilière est de 612 684 \$ pour toute la durée du prêt de terrain

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1839;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet de modification du contrat de prêt de terrain par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Sentier Urbain, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2024, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 14 640 pieds carrés (1 360,1 mètres carrés), à des fins d'agriculture urbaine, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de terrain.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1248682009

CM24 1423

Autoriser une dépense additionnelle de 210 127,16 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, pour la rénovation et l'agrandissement de la Bibliothèque Saint-Charles dans le cadre du contrat accordé à l'équipe lauréate formée par les firmes Lapointe Magne inc., Gestion de L'OEUF inc., L2C Experts-Conseils inc., Dupras Ledoux inc., et Vinci Consultants inc. (CM24 0299), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 834 505,93 \$ à 4 044 633,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1831;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 210 127,16 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, pour la rénovation et l'agrandissement de la Bibliothèque Saint-Charles dans le cadre du contrat accordé à l'équipe lauréate formée par Lapointe Magne inc., Gestion de L'OEUF inc., L2C Experts-Conseils inc., Dupras Ledoux inc., et Vinci Consultants inc. (CM24 0299), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 834 505,93 \$ à 4 044 633,09 \$, taxes, contingences et incidences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1249827001

CM24 1424

Exercer l'option de la 2^e année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 754 317,97 \$, taxes incluses, pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin ainsi que ses terrains de soccer extérieurs, de même que les installations sportives du Cégep Marie-Victorin, dans le cadre du contrat accordé à Sodem inc. (CM20 1162), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 612 442,71 \$ à 8 366 760,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1832;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième année de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 754 317,97 \$, taxes incluses, pour les services professionnels dans le cadre du contrat accordé à SODEM inc. (CM20 1162), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 612 442,71 \$ à 8 366 760,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1245978006

À 17 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1425

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 457 520,02 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des électrodes modèle Kemio KEM22MPB pour l'appareil Palintest Kemio Heavy Metals dans le cadre du contrat accordé à Atera Enviro inc. (CM24 0164) pour l'exercice 2025-2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 457 520,02 \$ à 915 040,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1867;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour l'exercice 2025-2026 et d'autoriser une dépense additionnelle de 457 520,02 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des électrodes modèle Kemio KEM22MPB pour l'appareil Palintest Kemio Heavy Metals, dans le cadre du contrat accordé à Atera Enviro inc. (fournisseur unique) (CM24 0164), majorant ainsi le montant total du contrat de 457 520,02 \$ à 915 040,04 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1248696003

CM24 1426

Accorder un contrat à la firme Les technologies LogikPOS inc., pour l'acquisition et déploiement d'une solution infonuagique pour un système de billetterie pour le Centre des mémoires montréalaises (MEM), pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation - Dépense totale maximale de 283 988,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20622 (1 seul soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1868;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les technologies LogikPOS inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour un système de billetterie pour le Centre des mémoires montréalaises, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation, soit de 36 mois pour la première option et de 24 mois pour la seconde option, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 283 988,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20622;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1247655004

CM24 1427

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest (Phase 2), entre le boulevard Pitfield et l'avenue Martin, pour une somme maximale de 237 538,85 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1878;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéolectron Ltée (projet n° ING-366330), pour réaliser des travaux dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (phase 2), entre le boulevard Pitfield et l'avenue Martin, au prix de l'estimation fournie, soit pour une somme maximale de 237 538,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1240025011

CM24 1428

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la modification de leur réseau de distribution gazier dans le cadre du contrat Constructions H2D inc. (CG20 0033), pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, pour la somme de 118 838,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1884;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la modification de leur réseau de distribution gazier dans le cadre du contrat accordé à Constructions H2D inc. (CG20 0033), pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, pour une dépense totale de 118 838,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1247231058

CM24 1429

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA de Montréal) pour la fourniture des services animaliers sur le territoire de 14 arrondissements, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 1 758 680 \$, exonérée de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1879;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, canadienne (SPCA) pour les services animaliers sur le territoire de 14 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 1 758 680 \$, exonérée de taxes;

- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1249327001

À 17 h 19, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.01 comme convenu en début d'assemblée.

CM24 1430

Déclaration pour souligner les performances exceptionnelles des Montréalaises et des Montréalais aux Jeux de Paris 2024

Attendu que les Jeux olympiques de Paris ont eu lieu du 26 juillet au 11 août 2024 et qu'ils ont été suivis, du 28 août au 8 septembre 2024, par les Jeux paralympiques de Paris;

Attendu que 50 athlètes nés ou s'entraînant à Montréal ont pris part aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques de Paris 2024;

Attendu que ces athlètes étaient soutenus par une équipe d'entraîneurs hors pair, composée de plusieurs Montréalaises et Montréalais;

Attendu que Montréal a été fièrement représentée lors de la cérémonie d'ouverture et lors de performances artistiques offertes entre les compétitions, notamment livrées par la Montréalaise Adeline Cruz et le Montréalais Lucas Lazylegz;

Attendu que le public a pu suivre les performances des athlètes grâce au travail de journalistes de Montréal, qui ont suivi l'ensemble des événements et des compétitions;

Attendu qu'Équipe Canada a remporté 27 médailles aux Jeux olympiques de Paris 2024, le deuxième total le plus élevé dans l'histoire du pays à des Jeux olympiques d'été;

Attendu que l'Équipe paralympique canadienne a réalisé une performance exceptionnelle aux Jeux paralympiques de Paris 2024 en remportant 29 médailles, que ce nombre de médailles dépasse les 21 médailles de Tokyo 2020 et égale la performance de l'équipe à Rio 2016;

Attendu que par leurs performances, leur passion, leur dévouement et leur enthousiasme, les athlètes olympiques et paralympiques de Montréal et leur équipe d'entraînement ont inspiré la population montréalaise à se dépasser;

Attendu que, forte de son héritage olympique, Montréal est la ville sportive par excellence;

Attendu que, grâce aux Jeux olympiques de 1976, Montréal s'est dotée de nombreuses installations sportives de qualité, dont le Stade olympique et sa piscine, le Bassin olympique de l'île Notre-Dame et le complexe sportif Claude-Robillard, qui bénéficient d'investissements importants afin de les maintenir à niveau et qui servent, encore aujourd'hui, à la population montréalaise ainsi qu'aux athlètes professionnels;

Attendu que la Ville de Montréal prévoit investir plus d'un milliard de dollars dans ses infrastructures sportives d'ici 2035 pour assurer leur qualité et l'équité territoriale;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne les performances exceptionnelles des athlètes olympiques et paralympiques de Montréal aux Jeux de Paris 2024 ainsi que les contributions de leurs entraîneurs, mais aussi des artistes, artisans et journalistes qui ont pris part à l'événement et lui ont permis de rayonner;
- 2- continue d'encourager la pratique sportive, amateur et professionnelle, sur son territoire, au bénéfice de la santé de la population;
- 3- continue d'investir dans le maintien et la rénovation de ses installations sportives afin d'en assurer la qualité et d'y garantir l'accès pour les athlètes et la population;

4- souligne le 50^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal, qui aura lieu en 2026.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, Mme Plante salue avec joie les invités au balcon et leur souhaite la bienvenue à la maison des citoyens-nes. Elle rappelle, entre autres, la frénésie qui s'est fait ressentir au sein de la communauté montréalaise lors de la diffusion des Jeux de Paris à l'été 2024. Mme Plante félicite les athlètes d'avoir donné le meilleur d'eux-mêmes et offert des performances exceptionnelles tout au long des Jeux. Elle souligne le travail incroyable de l'équipe qui entraîne et accompagne les athlètes, de même que leur famille. Elle vante leur soutien sans égal aux athlètes contribuant ainsi à l'atteinte de nouveaux sommets dans leur carrière.

La mairesse de Montréal applaudit notamment la jeune Adeline Kerry Cruz, qui a offert toute une prestation lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques à Paris. De plus, elle rend hommage à Mme Diane Sauvé, une pionnière du journalisme sportif et la remercie d'avoir tracé la voix pour de nombreux journalistes de ce domaine. Mme Plante termine en évoquant les efforts et la détermination des athlètes qui constituent une source d'inspiration pour les jeunes.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole respectivement aux conseillers Dimitrios (Jim) Beis et Benoit Langevin puis à la conseillère Caroline Bourgeois.

M. Beis débute en souhaitant la bienvenue à tous et à toutes et se dit très heureux de la présence des athlètes ici à l'hôtel de ville. Il rend aussi hommage aux athlètes montréalais pour leurs remarquables exploits lors des Jeux de Paris cet été. Il énumère les nombreuses médailles obtenues par les équipes olympique et paralympique canadiennes. M. Beis conclut en précisant que la Ville de Montréal offre un environnement et des installations afin d'initier les jeunes à de multiples sports; parmi eux, certains vivront un jour l'expérience olympique et deviendront des modèles dans notre société.

Brièvement, M. Langevin se dit très honoré de la présence de Luca Patuelli, surnommé Lazylegz, et il en fait l'éloge, ainsi qu'à toute l'équipe ILL-Abilities. Il croit que Luca Patuelli, un jeune homme du West Island, a influencé une bonne quantité de jeunes au breakdance; cette danse qui aujourd'hui est une discipline olympique et paralympique.

Quant à Mme Bourgeois, elle exprime son admiration envers les athlètes. Elle en profite pour saluer la présence de Bruny Surin et le remercie sincèrement pour l'inspiration qu'il suscite chez les athlètes, et le rayonnement qu'il offre à notre métropole et au Canada.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 17 h 33, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 décembre 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 décembre 2024 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Effie Giannou, Mme Vicki Grondin, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Dominique Ollivier, Mme Despina Sourias et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h 03, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Représentante de

M. Luigi Tavernese

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

Quelles mesures provisoires seront mises en place dans l'attente du nouveau collecteur Langelier pour remédier aux problèmes d'inondations, et ce, d'ici 30 à 60 jours? / Pourquoi le plan de drainage n'est pas rendu public en même temps que le budget et le PDI de la Ville?

<p>2</p> <p><u>Question de :</u> M. Alain Masse</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Souhaite que la recommandation numéro 12 du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de la place Versailles déposé à ce conseil municipal soit mise en place / Commentaires sur la réponse reçue</p> <p>DÉPÔT DE DOCUMENT</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> M. Mario Bonenfant</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Marianne Giguère</p>	<p>Souhaite que le montant payé mais non utilisé dans un parcomètre de Stationnement Montréal puisse être transféré à un autre emplacement / Aimerais être facturé mensuellement en ce qui concerne l'utilisation des parcomètres</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Mme Louise Émond</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>Dans le cadre du projet de la place Versailles, est-ce envisageable de réduire la densité autorisée afin de maintenir la qualité de vie de la population environnante? / Est-ce que le concept de ce projet peut s'harmoniser avec le tissu social du quartier?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> M. Benoit Allard</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alain Vaillancourt</p>	<p>Quelle est la réaction de la mairesse de Montréal face aux interventions policières lors de la manifestation du 22 novembre 2024? / Questionne sa sécurité lors de cette manifestation et l'importance accordée aux vitrines des commerces environnants</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> M. Martin Lalonde</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Josefina Blanco</p>	<p>Plan d'action en accessibilité universelle : souhaite que tous les services centraux de la Ville mettent en place des mesures concrètes en matière d'accessibilité universelle / Programme d'adaptation de domicile (Programme) : qu'est-ce qui sera fait pour qu'il n'y ait pas d'augmentation des délais lorsque le Programme sera de retour et qu'est-ce qui sera fait pour financer suffisamment ce Programme?</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> M. Denis Perras</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>Projet de la place Versailles : est-ce que l'Administration va considérer les préoccupations de la population environnante notamment celles concernant la rue Pierre-Corneille? / Demande des précisions sur l'application des recommandations du rapport de l'OCPM déposé à ce conseil</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Mme Gabriela Corluka</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>Demande comment résorber la crise de l'itinérance en partenariat avec les différents paliers de gouvernement / Commentaires</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> M. Jean Duval</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Aref Salem</p>	<p>Commentaires sur la mort de personnes itinérantes dans le froid et souhaite l'ouverture d'immeubles appartenant à la Ville pour les héberger / Commentaires et s'informe du nom de la dernière personne décédée dans le froid</p>

<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Yan Lanciault</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Alia Hassan-Cournol M. Alain Vaillancourt</p>	<p>Lors de la manifestation du 22 novembre dernier, questionne les allégations de gestes antisémites / Demande l'opinion de l'Administration sur la prestation d'un groupe musical néonazi au théâtre Paradoxe</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Marie-Claude Alary</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Comment l'Administration envisage la participation citoyenne pour la suite des choses après le dépôt du rapport de l'OCPM dans le cadre du projet de la place Versailles? / Reformule sa question</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Hélène Dubois</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Robert Beaudry</p>	<p>Dans le cadre du projet de la place Versailles et de l'augmentation de la densité de 5200 unités, est-ce que les services publics seront à la hauteur de cette augmentation de la population? / Commentaires</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Lynda Khelil</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Alain Vaillancourt</p>	<p>En ce qui a trait au rapport sur les interpellations policières, comment expliquer l'absence de membres du comité exécutif et du Service de police de la Ville de Montréal, le 11 décembre dernier, lors des audiences de la Commission de la sécurité publique? / Commentaires et souhaite un moratoire sur les interpellations</p>

À 20 h 06, la présidente du conseil fait la lecture de 14 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Kate Wyatt</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Sylvain Ouellet</p>	<p>Les consultations publiques de la STM et plusieurs de l'OCPM ne prévoient pas un délai suffisant pour les citoyens afin de préparer leurs opinions et faire des demandes d'accès à l'information (délai de 30 jours). Dans le respect des citoyens et pour favoriser l'engagement de la population pour ces démarches d'acceptabilité sociale, est-ce que vous vous engagez pour les prochaines consultations à prévoir un délai d'au moins 6 semaines entre les séances d'information et la date d'expression des opinions?</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Marc Cholette</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Gracia Kasoki Katahwa</p>	<p>Dans l'article de La Presse sur votre candidature à la chefferie de Projet Montréal, vous évoquez la corruption, la fonction publique et les controverses dans l'arrondissement de CDNNDG avant votre arrivée. En tant que responsable des ressources humaines au comité exécutif, pouvez-vous nous préciser ce qui a été fait concrètement pour améliorer le climat toxique dans votre arrondissement, sachant que plusieurs des mêmes individus évoqués occupent toujours leurs postes? Lorsque l'article de Jeanne Corriveau, 'Climat toxique et intimidation à Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce', est paru dans Le Devoir en oct 2020, l'attention était centrée sur le conflit impliquant la mairesse Montgomery, mais finalement, elle et sa cheffe de cabinet ont gagné leur cause et ont même reçu une compensation de la Ville de Montréal. Cela soulève la question : ont-elles été utilisés comme boucs émissaires pour minimiser les véritables problèmes de votre arrondissement?</p>
<p></p>	<p><i>La question 3 n'a pas été lue</i></p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Emma Shutty</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>How do we secure funding from the municipal government to build housing for homeless people?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Michael Ditor</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>La nouvelle loi sur l'expropriation a été défendue pour sa capacité à contrer la spéculation et la crise du logement, tout en soutenant les projets de transport en commun de la STM. Cependant, les récentes activités d'expropriation de la STM démontrent les dommages importants qui peuvent causer l'utilisation abusive de cette loi. L'argument du bien commun a été invoqué à plusieurs reprises. Y a-t-il des membres de ce conseil qui sont prêts à offrir leur maison à la valeur marchande pour faire place à un projet d'infrastructure ou de développement résidentiel de la STM ? Alors que le conseil municipal doit approuver les expropriations, quelles protections concrètes offrira-t-il pour éviter les dommages importants que cette loi causera aux familles montréalaises ?</p>
<p></p>	<p><i>La question 6 n'a pas été lue</i></p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Sophia S</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Pourquoi les deux cotes de la rue vont-ils être "dénéigée" en même temps quand la neige a eu le temps de geler, donc tout est glacé?</p>
<p></p>	<p><i>La question 8 n'a pas été lue</i></p>

9

Question de :
Joseph Pugliese
Réponse de :
M. Benoit Dorais

Without Prejudice,

It's well-known that significant taxpayer money funds our government, elections, salaries of elected officials, and more. Additionally, political donations and revenue raised by candidates and parties in Montreal cannot be overlooked.

1. How much taxpayer money was spent in 2024 on "playing politics" with citizens at Ville de Montréal?
2. How much taxpayer money was spent in 2024 on VIP parties for elected officials and friends?
3. How much taxpayer money was spent in 2024 on "unelected bureaucrats" at Montreal City Hall, who may feel entitled to "play politics" alongside our elected officials, though from an unelected position?

Clearly, far too much taxpayer money flows into Montreal politics. Please explain what measures will be implemented to reduce political spending at Montreal City Hall over the next decade?

We look forward to many more discussions still to come surrounding this very important topic.

Thank you.

Respectfully,

10

Question de :
John Cairns
Réponse de :
Mme Alia Hassan-Cournol

J'ai entendu dire à un conseil municipal qu'il n'y avait pas d'expansions portuaires sur l'île de Montréal. J'en étais fort surpris, puisque j'habite moi-même Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis 16 ans et que j'observe sur le terrain, de manière constante, une augmentation limpide des activités industrialo-portuaires. Sans même parler de RML, le port de Montréal intensifie ses opérations en élargissant ses heures d'opérations, en ajoutant des terminaux et en intensifiant son occupation. Les nuisances qui en découlent s'amplifient d'année en année.

Au besoin, si vous ne les avez pas déjà, je peux vous fournir les documents nécessaires à l'appui de tout ce que je nomme.

Je me demande donc ... pourquoi votre administration refuse-t-elle de reconnaître que le port de Montréal augmente ses activités sur l'île de Montréal?

La question 11 n'a pas été lue.

La question 12 n'a pas été lue.

13

Question de :
Antoine Zammit
Réponse de :
M. François Limoges

Dear Mrs Plante.

Wanted to take this opportunity to thank you for your 8 years of Service. Although I do not agree with all of your policies for 8 years you have been there for the people with a smile and with much enthusiasm.

My question is the following given the fact that you are stepping down, What advice do you have for the young generation that is looking for a career in politics?

kind Regards,
Antoine Zammit.
cell 514 515 8311

<p>14</p> <p><u>Question de :</u> Melissa Iannacci</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>We have been flooded 3 times and it will happen again in August 2025. Our homes are worthless we are not able to get insurance we can't sell them. The excuses used every year is not except-able. Why aren't 3000 being effected by the langelier collector not important enough for you to fix the collector? Also I would like to know if the city is ready to remove all taxes to the homes being effected or will they buy back the home as they are not worth the amount the city says they are worth nor are they sellable anymore.</p>
<p>15</p> <p><u>Question de :</u> Caroline Guindon</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Sylvain Ouellet</p>	<p>Le 12 novembre, une séance d'information publique unique a eu lieu. Le lendemain, plusieurs citoyens ont soumis des demandes d'accès à l'information à la STM pour obtenir les analyses des raisons d'exclusion de certains sites. Étonnamment, ces demandes n'ont pas été traitées dans les délais légaux, ce qui constitue une violation de la loi. Lors des séances d'expression suivantes, la STM a fourni des réponses imprécises ou évasives à des questions soulevées dans les exposés des citoyens. Cette situation donne l'impression que les consultations publiques menées par la STM ne sont que des formalités administratives, plutôt qu'un véritable effort pour obtenir l'acceptabilité sociale que vous prônez.</p> <p>QUESTION : Comment expliquez-vous que la STM n'ait pas répondu dans les 30 jours légaux permis par la loi et quelles mesures comptez-vous prendre à cet effet ?</p>
<p></p>	<p><i>La question 16 n'a pas été lue.</i></p>
<p>17</p> <p><u>Question de :</u> Margaux Gregoire</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Sylvain Ouellet</p>	<p>Quels documents le Conseil municipal analyse-t-il pour prendre une décision d'exproprier une famille entière avec 2 personnes âgées et leurs enfants proche aidants pour le poste de ventilation Bellechasse? Et ne me parlez pas de la STM ou de la consultation publique, je m'adresse au conseil municipal qui a approuvé le 21 février 2022 cette expropriation. Avez-vous demandé des analyses et explications détaillées? Êtes-vous là pour défendre les citoyens ou est-ce que le conseil municipal ne fait que tu Rubber Stamping!?</p>
<p>18</p> <p><u>Question de :</u> Dorothee Dangel</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Marianne Giguère</p>	<p>Pourquoi des tarifs aussi exorbitants pour parquer sa voiture en centre-ville? Comment comptez-vous booster l'attrait du centre ville si se stationner coute deja aussi cher? En famille, on ne peut pas venir à vélo ou en metro, ce n'est pas realiste.</p>
<p>19</p> <p><u>Question de :</u> Samuel Milette-Lacombe</p> <p><u>Réponse de :</u></p>	<p>Je suis inquiet par rapport au respect de l'échéancier du projet de corridor de mobilité durable sur le boulevard Henri-Bourassa. Le projet a été initialement annoncé pour être complété en 2027, c'est-à-dire sur son tronçon complet de l'autoroute 40 à Lacordaire pour un total de 18 kilomètres. En 2025, il était prévu de faire le segment de Lajeunesse à Des Récollets. Or selon le site réalisons Montréal, il est maintenant indiqué que ce segment se fera sur deux ans pour terminer en 2026. En 2027, il resterait donc le tronçon de Marcelin Wilson à l'avenue Félix-Leclerc ainsi que le tronçon Des Récollets à Lacordaire, additionné d'un autre segment du boulevard Pietfield jusqu'à la 40, un total de 9 km en une seule année. Allez-vous arriver à respecter cet échéancier ou devriez-vous le revoir ?</p>

20

Question de :

Mathieu Lortie

Réponse de :

Mme Marianne Giguère

Bonjour , je suis président de l'association des propriétaires de chien du parc Lafond , rôle que j'ai pris pendant la pandémie . L'association était enregistrée au REQ comme OSBL et a été dissoute par le REQ dernièrement car je l'ai pas rédigé de bilan financier et bla bla bla ... en quoi et comment la ville exige ou reconnaît les C A de parc à chien car en aucun moment je ne sens que nous sommes pris au sérieux par la ville et de l'autre côté quand nous avons des besoins pour le parc , je me fais dire que c est à l'association de défrayer pour les frais ... je dois communiquer avec le 311 à tous les 1-2 mois pour leur signifier de venir couper le gazon dans le parc . Aussi la sécurité des chiens ne relève ni de la ville ni de la police , c'est donc la responsabilité de qui au juste ?? J'aurais vraiment besoin d'un entretien avec un élu de la ville .

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les points 51.03 et 51.04 comme convenu en début d'assemblée.

CM24 1431

Désigner Kevin Martinez à titre de président du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), ainsi que Gaëlle Guillaume et Iles Ousmer à titre de vice-président-es, pour un mandat de douze mois, de janvier à décembre 2025 / Nommer Tommy Caetano à titre de membre du CjM pour un premier mandat de trois ans, de décembre 2024 à décembre 2027 / Nommer Abdenour Douraid à titre de membre du CjM pour un second mandat de trois ans, de décembre 2024 à décembre 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de Kevin Martinez, comme président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2025;
- 2- d'approuver la nomination de Gaëlle Guillaume, comme vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2025;
- 3- d'approuver la nomination d'Iles Ousmer, comme vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2025;
- 4- d'approuver la nomination de Tommy Caetano, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2027, en remplacement de Thomas Faustin;
- 5- d'approuver le renouvellement d'Abdenour Douraid, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans se terminant en décembre 2027;
- 6- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1247181005

CM24 1432

Nommer Clairbeau Landu Mazebo et Magalie Véro René-Gérald à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de 3 ans, de décembre 2024 à décembre 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer Clairbeau Landu Mazebo et Magalie Véro René-Gérald pour un premier mandat de trois ans à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal, de décembre 2024 à décembre 2027.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1249404005

À 20 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1433

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA de Montréal) pour la mise en œuvre du programme capture, stérilisation, retour, maintien (CSRM) sur le territoire de 17 arrondissements, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 161 000 \$, exonérée de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1880;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, canadienne (SPCA) pour la mise en œuvre du programme capture, stérilisation, retour, maintien sur le territoire de 17 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 161 000 \$, exonérée de taxes;
- 2- d'approuver un projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1249327002

CM24 1434

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides pour la fourniture des services animaliers et de mise en œuvre du programme capture, stérilisation, retour, maintien (CSRM) sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale 296 480 \$, exonérée de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides pour les services animaliers et la mise en œuvre du programme capture, stérilisation, retour, maintien sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale 296 480 \$, exonérée de taxes;
- 2- d'approuver un projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1249327003

CM24 1435

Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corporation of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises et l'installation des lumières DEL - Dépense totale 150 473,70 \$, taxes incluses (778 250 RMB)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corporation of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises et l'installation des lumières DEL, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 150 473,70 \$, taxes incluses (778 250 RMB);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1249249002

CM24 1436

Accorder un contrat à l'entreprise Le Berger Blanc inc. pour la fourniture de services animaliers sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 - Dépense totale de 131 071,50 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 24-20709 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1882;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Le Berger Blanc inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services animaliers sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 131 071,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 24-20709;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1249327004

CM24 1437

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc., pour la fourniture et l'installation de nacelles hypercentriques de soixante-cinq pieds avec carrosseries de service sur des camions classe huit fournis par la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 506 700,13 \$, taxes incluses (contrat : 2 278 818,30 \$ + contingences : 227 881,83 \$) - Appel d'offres public 24-20575 - (deux soum., un seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Précisions Provençal inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de nacelles hypercentriques de 65 pieds avec carrosseries de service sur des camions de classe huit fournis par la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 278 818,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20575;
- 2- d'autoriser une dépense de 227 881,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Provençal inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1247567043

À 20 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1438

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des travaux de modification au réseau de distribution d'Énergir intégrés au contrat n° 460720 accordé à Duroking Construction inc. (CG21 0716) dans l'avenue des Pins, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, pour la somme de 163 340,66 \$, taxes incluses, provenant du budget des incidences autorisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1890;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des travaux de modification au réseau de distribution d'Énergir, intégrés au contrat 460720 (CG21 0716) dans l'avenue des Pins, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, pour la somme de 163 340,66 \$, taxes incluses, provenant du budget des incidences autorisées;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1247231039

CM24 1439

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à La Vitrine culturelle de Montréal pour la réalisation du plan d'action 2024-2025 / Approuver une convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1914;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à La Vitrine culturelle de Montréal, pour la réalisation du plan d'action 2024-2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1247233007

CM24 1440

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 100 000 \$ à Génome Québec pour la réalisation du projet Code Béluga pour la période allant de la signature de la convention au 1^{er} septembre 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier 150 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 100 000 \$ à Génome Québec, pour la réalisation du projet « Code Béluga » pour la période allant de la signature de la convention au 1^{er} septembre 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1244054005

CM24 1441

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Proanima pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de Montréal du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 - Dépense totale de 253 850,26 \$, taxes incluses (contrat : 220 739,35 \$ + contingences : 33 110,91 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1900;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Proanima pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de Montréal, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 739,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 110,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1240005002

CM24 1442

Approuver l'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Groupe Plombaction inc. (CM24 0167) autorisant l'entreposage d'équipements de ventilation sur la propriété de l'Entrepreneur - Sans frais supplémentaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1903;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Groupe Plombaction inc. (CM24 0167) pour réaliser la phase 2B de la rénovation des niveaux S1 et N4 du Complexe sportif Claude-Robillard;
- 2- d'autoriser la directrice de la Division de la gestion des projets immobiliers au Service de la gestion et planification des immeubles, à signer l'avenant;
- 3- d'autoriser, à la signature de l'avenant, le paiement des modules de ventilation entreposés représentant une somme d'une valeur de 3 199 886,46 \$, moins une retenue applicable, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1248115001

À 20 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1443

Approuver une entente subsidiaire entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation des ponts du chemin Upper-Lachine et du boulevard Maisonneuve au-dessus de l'autoroute 15 (Décarie) à Montréal dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Autoriser à cette fin une dépense totale de 1 897 087,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire N° 202262 entre le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité Durable du Québec, et la Ville de Montréal, pour la réparation des ponts du chemin Upper-Lachine et du boulevard Maisonneuve au-dessus de l'autoroute 15 (Décarie) dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (projet 21-03);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 1 897 087,50 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1247231052

CM24 1444

Autoriser une dépense additionnelle de 43 345,58 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'espaces de stationnement temporaires supplémentaires dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à 136993 Canada inc. (Parkade) pour le projet Mayor 415131 (CM24 0296), majorant de 113 710,27 \$ à 157 055,85 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1889;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 345,58 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'espaces de stationnement temporaires supplémentaires, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à 136993 Canada inc. (Parkade), dans le cadre du projet Mayor 415131 (CM24 0296), majorant ainsi le montant total de la dépense de 113 710,27 \$ à 157 055,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1247231038

CM24 1445

Autoriser une dépense additionnelle de 84 806,80 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour les travaux de pressurisation de l'escalier n° 7 à la Cité-des-Hospitalières dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM24 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 916 293,26 \$ à 1 001 100,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1891;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 806,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de pressurisation de l'escalier n° 7 à la Cité-des-Hospitalières, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM24 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 916 293,26 \$ à 1 001 100,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1246810003

CM24 1446

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 139 241,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'outils de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des ordures ménagères, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec IPL North America inc. (CM22 0356, CM23 0890), majorant le montant total des contrats de 10 960 781,45 \$ à 15 100 022,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 139 241,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'outils de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des ordures ménagères, dans le cadre des quatre ententes-cadres conclues avec IPL North America inc. (CM22 0356 et CM23 0890), majorant ainsi le montant total des contrats de 10 960 781,45 \$ à 15 100 022,62 \$, taxes incluses :

Firme	Contrat	Lot	Montant (taxes incluses)
IPL North America inc.	AO 22-19060	1	1 936 140,59 \$
IPL North America inc.	AO 22-19060	2	1 768 551,40 \$
IPL North America inc.	AO 22-19060	4	58 559,26 \$
IPL North America inc.	AO 23-19714	1	375 989,92 \$
TOTAL			4 139 241,17 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1249403004

CM24 1447

Exercer l'option de prolongation de deux ans et autoriser une dépense additionnelle de 49 136 413,30 \$, taxes incluses, pour la collecte et de transport des matières résiduelles dans le cadre de cinq contrats accordés à Derichebourg Canada Environment inc. et GFL Environmental inc. (CM20 0807) / Autoriser une dépense additionnelle de 4 924 947,40 \$, taxes incluses, pour la collecte et de transport des matières résiduelles dans le cadre de huit contrats accordés à Services Ricova inc. (CM20 1029), majorant ainsi le montant total des contrats de 118 743 190,65 \$ à 172 804 551,35 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1949;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de deux ans et autoriser une dépense additionnelle de 49 136 413,30 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans le cadre des cinq contrats accordés à Derichebourg Canada Environment inc. et GFL Environmental inc. (CM20 0807);

Fournisseurs	Territoires - AO - Lot	Contrats	Indexation	Contingences	Total (taxes incluses)
Derichebourg Canada Environment inc.	Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce AO 20-18152 - Lot 3.3	7 427 199,46 \$	1 640 776,03 \$	453 398,77 \$	9 521 374,27 \$
GFL Environmental inc.	LaSalle AO 20-18152 - Lot 7	10 402 108,20 \$	2 221 501,01 \$	631 180,46 \$	13 254 789,67 \$
Derichebourg Canada Environment inc.	Mercier-Hochelaga- Maisonneuve AO 20-18152 - Lot 13.3	5 552 883,02 \$	1 220 484,42 \$	338 668,37 \$	7 112 035,81 \$
Derichebourg Canada Environment inc.	Rosemont–La Petite-Patrie AO 20-18152 - Lot 17	7 488 522,97 \$	1 486 682,79 \$	448 760,29 \$	9 423 966,05 \$
GFL Environmental inc.	Saint-Léonard AO 20-18152 - Lot 19.3	7 447 860,89 \$	1 908 565,30 \$	467 821,31 \$	9 824 247,51 \$
Total - Collecte et transport		38 318 574,54 \$	8 478 009,56 \$	2 339 829,20 \$	49 136 413,30 \$

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 924 947,40 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans le cadre de huit contrats accordés à Services Ricova inc. (CM20 1029), majorant ainsi le montant total des contrats de 118 743 190,65 \$ à 172 804 551,35 \$, taxes incluses;

Fournisseurs	Territoires - AO - Lot	Indexation	Contingences	Total (taxes incluses)
Services Ricova inc.	Le Plateau-Mont-Royal AO 20-18152 - Lot 9	969 977,09 \$	48 498,85 \$	1 018 475,95 \$
Services Ricova inc.	Le Plateau-Mont-Royal AO 20-18152 - Lot 11	821 756,77 \$	41 087,84 \$	862 844,61 \$
Services Ricova inc.	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève AO 20-18364 - Lot 1	356 435,64 \$	17 821,78 \$	374 257,42 \$
Services Ricova inc.	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève AO 20-18364 - Lot 2	70 608,48 \$	3 530,42 \$	74 138,90 \$
Services Ricova inc.	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève AO 20-18364 - Lot 3	188 703,43 \$	9 435,17 \$	198 138,60 \$
Services Ricova inc.	Pierrefonds-Roxboro AO 20-18364 - Lot 4	1 460 081,21 \$	73 004,06 \$	1 533 085,27 \$
Services Ricova inc.	Pierrefonds-Roxboro AO 20-18364 - Lot 5	182 851,15 \$	9 142,56 \$	191 993,70 \$
Services Ricova inc.	Pierrefonds-Roxboro AO 20-18364 - Lot 6	640 012,33 \$	32 000,62 \$	672 012,95 \$
Total - Collecte et transport		4 690 426,10 \$	234 521,30 \$	4 924 947,40 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1248362002

À 20 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1448

Conclure une entente-cadre avec J.R.G Déneigement excavation inc, pour la location de machinerie, pour des travaux d'excavation, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 1 348 656,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres S-2326 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1998;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans par laquelle la firme J.R.G. Déneigement excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), la location de machinerie, pour des travaux d'excavation, pour une somme maximale de 1 348 656,75 \$, taxes incluses, conformément aux document de l'appel d'offres public S-2326;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et la firme J.R.G. Déneigement excavation inc., à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme J.R.G. Déneigement excavation inc.;
- 4- d'autoriser le président par intérim de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1240649014

CM24 1449

Accorder un soutien financier et technique totalisant la somme de 920 005 \$ à quatre organismes dans le cadre la Politique de soutien/à l'intention/des organismes œuvrant dans/les installations sportives corporatives / Approuver les projets de convention de soutien financier et technique à cet effet / Approuver deux conventions de prêts de locaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1984;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier et technique totalisant la somme de 920 005 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	Contribution totale 2025-2027
Club Gymnix inc.	280 906 \$
Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.	283 594 \$
Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	173 716 \$
Club aquatique CAMO Montréal (plongeon) inc.	181 789 \$
Total	920 005 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers et ces soutiens techniques;
- 3- d'approuver les projets de convention pour un prêt de local aux organismes Sports Montréal inc. et Club 50 ans + de Claude Robillard;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1249615001

CM24 1450

Accorder un soutien financier maximal de 408 800 \$ à la Maison de l'innovation sociale pour le projet du Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER) qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 408 800 \$ à la Maison de l'innovation sociale pour le projet du Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1243612002

CM24 1451

Accorder un contrat à Demospec Décontamination inc. pour les travaux de décontamination et de dégarnissage du Natatorium de Verdun situé au 6500, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 839 878,58 \$, taxes incluses (contrat : 636 271,65 \$ + contingences : 127 254,33 \$ + incidences : 76 352,60 \$) - Appel d'offres public IMM-15939 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1963;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demospec Décontamination inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décontamination et de dégarnissage du Natatorium de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 271,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15939;
- 2- d'autoriser une dépense de 127 254,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 76 352,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1245400003

CM24 1452

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques dans l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Rosemont et Henri-Bourassa, dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 10 649 918,28 \$, taxes incluses (contrat : 8 694 000 \$ + contingences : 988 098,87 \$ + incidences : 967 819,41 \$) - Appel d'offres public 512701 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Rosemont et Henri-Bourassa, dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 694 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512701;
- 2- d'autoriser une dépense de 988 098,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 967 819,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1247231056

À 20 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1453

Accorder un contrat de gré à gré à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la poursuite de la gestion et de l'activation du site Escale circulaire situé au 505, Boulevard De Maisonneuve Est, pour la période du 2 décembre 2024 au 31 octobre 2025 - Dépense totale de 146 967,23 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1967;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la poursuite de la gestion et de l'activation du site Escale circulaire situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour la période du 2 décembre 2024 au 31 octobre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 146 967,23 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1240154003

CM24 1454

Approuver un contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et Productions Figure 55 inc. pour la production et l'exploitation d'une œuvre cinématographique au Planétarium, pour un montant de 126 000 \$, plus les taxes applicables / Autoriser un soutien technique d'une valeur estimée à 115 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un contrat de collaboration entre la Ville et Productions Figure 55 inc. pour la production et l'exploitation d'une œuvre cinématographique au Planétarium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser un soutien technique d'une valeur estimée à 115 000 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1249618001

CM24 1455

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Événement Hoodstock (CM24 0073) afin de prolonger la durée de la convention de contribution financière jusqu'au 30/avril 2025, pour le projet de « Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients » qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1988;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Événement Hoodstock (CM24 0073) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2025, pour le projet « Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients » dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention de contribution financière au 30 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1246525006

CM24 1456

Approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM23 0073) afin de prolonger l'entente jusqu'au 31 juillet 2025, pour la mise en place d'outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1990;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM23 0073) afin de prolonger l'entente jusqu'au 31 juillet 2025, pour la mise en place d'outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au plus tard le 30 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1248793001

CM24 1457

Approuver l'entente d'occupation entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., pour une période d'un an et sept mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 juillet 2026, relativement à un terrain d'une superficie de 1 639,5 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins d'installation de roulottes de chantier et de stationnement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1978;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver l'entente d'occupation entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., pour une période d'un an et 7 mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 juillet 2026, d'un terrain, d'une superficie de 1 639,5 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins d'installation de roulotte de chantier et de stationnement, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1248042013

À 20 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1458

Autoriser la cession des contrats de JMV Environnements inc. pour la location de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige (CM21 0938 et CM22 0922) à l'entreprise Jean-Claude Alary inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1952;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser la cession des contrats de JMV Environnements inc. à l'entreprise Jean-Claude Alary inc. pour la location de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige (CM21 0938 et CM22 0922).

Adopté à l'unanimité.

20.36 1249445007

CM24 1459

Autoriser la cession des contrats de la firme JMV Environnements inc. pour les services de déneigement clé en main pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (CM20 0626 et CM21 1191) à l'entreprise 9036-6626 Québec inc. / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession des contrats RDP-101-2024, RDP-103-2024 (CM20 0626) et RDP-102-2124 (CM21 1191) de JMV Environnements inc à l'entreprise 9036-6626 Québec inc. pour les services de déneigement clé en main pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession des contrats à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1249445006

CM24 1460

Faire un don de 285 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1983;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de faire un don de 285 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1247665006

CM24 1461

Accorder un soutien financier de 210 000 \$ à l'École nationale de théâtre du Canada pour la réalisation de son projet d'acquisition de matériel de projection pour le Monument National / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser, pour ce projet, un virement non récurrent de 105 000 \$ en 2024 et de 105 000 \$ en 2025, de compétence locale, en provenance du Service du développement économique vers le Service de la culture, dans le cadre de la Stratégie centre-ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1996;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant total de 210 000 \$ à l'École nationale de théâtre du Canada, pour la réalisation de son projet;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement non récurrent de 105 000 \$ en 2024 et de 105 000 \$ en 2025, de compétence locale, en provenance du Service du développement économique vers le Service de la culture pour le projet dans le cadre de la stratégie Centre-Ville;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1248781011

CM24 1462

Accorder un soutien financier de 330 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour la réalisation de son projet « La petite forêt d'arbres à palabres du Quartier latin » / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser, pour ce projet, un virement non récurrent de 200 000 \$ en 2024 et de 130 000 \$ en 2025, de compétence locale, en provenance du Service du développement économique vers le Service de la culture, dans le cadre de la Stratégie centre-Ville

Le conseiller Abdelhaq Sari déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1995;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant total de 330 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pour la réalisation de son projet « La petite forêt d'arbres à palabres du Quartier latin »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cette institution, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement non récurrent de 200 000 \$ en 2024 et de 130 000 \$ en 2025, de compétence locale, en provenance du Service du développement économique vers le Service de la culture pour le projet dans le cadre de la Stratégie centre-Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1248781012

CM24 1463

AJOUT - Accorder un contrat à Sigma RH Solutions inc. pour la fourniture d'une solution infonuagique de gestion du personnel électoral, pour une période de quatre ans, avec deux options de prolongation de quatre ans chacune - Dépense totale de 1 536 123,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20674 - (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 1992;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sigma RH Solutions inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture d'une solution infonuagique de gestion du personnel électoral, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 536 123,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20674;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sigma RH Solutions inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1249563013

30 – Administration et finances

À 21 h 03, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 21 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1464

Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2025)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1804;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2024, par sa résolution CM24 1302;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2025, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	308 825	3,197
Beaconsfield	526 808	5,453
Côte-Saint-Luc	631 227	6,534
Dollard-des Ormeaux	974 615	10,089
Dorval	1 513 175	15,664
Hampstead	251 044	2,599
Kirkland	674 998	6,987
L'Île-Dorval	1 688	0,017
Montréal-Est	418 609	4,333
Montréal-Ouest	134 385	1,391
Mont-Royal	1 225 686	12,688
Pointe-Claire	1 517 182	15,705
Sainte-Anne-de-Bellevue	187 290	1,939
Senneville	76 274	0,790
Westmount	1 218 524	12,614
Total	9 660 332	100,000

2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2025, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1243074011

CM24 1465

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2024, par sa résolution CM24 1810;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que la somme de 282,7 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1243074017

CM24 1466**Adopter le Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030 / Mandater le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques pour en assurer le suivi**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1855;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030;
- 2- de mandater le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques pour en assurer le suivi.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'Opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de privilège à l'effet qu'elle n'a pas reçu l'invitation de la conseillère Josefina Blanco concernant le Plan municipal en accessibilité universelle. Ainsi, elle aimerait que Mme Blanco se rétracte lorsqu'elle affirme qu'elle n'était pas intéressée puisqu'elle n'a pas été invitée en premier lieu.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui juge qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

La présidente du conseil clôt le débat en ne reconnaissant pas cette question de privilège.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1248114001

CM24 1467**Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue du Centre, entre les rues Ropery et Island dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1845;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue du Centre, entre les rues Island et Ropery, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;

- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 86 779 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin, le cas échéant, une dépense totale de 86 779 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1249317001

CM24 1468

Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de 22 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, du Vino Disco Bar et de la SAT Société des arts technologiques et des permis de réunion de Octov et de Productions Vision MTL dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 22 établissements commerciaux de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dans le cadre de l'événement « La Main Non stop! » de 3 h à 8 h le 1^{er} janvier 2025;

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Bar Palazzo (9487-5473 Québec inc.)	3435 St-Laurent	1178570843	10274449-1
La Porte	3519 St-Laurent	1177941953	10187385-1
Rouge Bar	3604 St-Laurent	1146751129	6958882
Peopl	3612 St-Laurent	1165278764	100130351-1
Cache Montreal	3614 St-Laurent	1178436003	1065220
Apt. 200	3643 St-Laurent	1161436663	8029159
TRH Bar	3699 St-Laurent	1168117860	9321845
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	586909
Muzique	3781 St-Laurent	1172697170	100163436
3 Minots	3812 St-Laurent	1164252190	9424516
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-1
Bar Champs	3956 St-Laurent	1176606045	100199836-4
Barbossa	3956A St-Laurent	1163301345	9958307
Blue Dog	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Le Majestique	4105 St-Laurent	1169534444	100195081-1
Bar Darling	4328 St-Laurent	1170723358	100099275-1
Club Balattou	4372 St-Laurent	1143958115	340661
Salon Daomé	4465 St-Laurent	1164208085	9638933
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	374769
Fat Cat	4560 St-Laurent	1173267965	10247031-1
La Sala Rossa	4848 St-Laurent	2249494768	100020198-1
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1

- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Vino Disco Bar, enregistrée au numéro 1178589942, de 3 h à 8 h le 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organisera;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de Productions Vision MTL, enregistré au numéro 1178487071, de 3 h à 8 h, les 29 et 30 décembre 2024 et le 1^{er} janvier 2025 dans le cadre des événements qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal;

- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de Octov, enregistré au numéro 1170198973, de 3 h à 6 h, le 9 février 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal;
- 5- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, de 3 h à 6 h, les 18 et 19 janvier, les 15 et 16 mars, le 20 avril et le 24 mai 2025 dans le cadre de la série d'événements « All Night ».

Adopté à l'unanimité.

30.05 1248994014

À 21 h 26,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1469

Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire pour la conception et la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray ainsi que le réaménagement du parc Le Prévost dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et approuver les crédits nécessaires pour la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury et toutes les autres dépenses connexes pour un montant maximal de 830 119,50 \$, taxes incluses / Offrir à l'arrondissement de prendre en charge l'octroi des contrats de services professionnels ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception et la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray ainsi que le réaménagement du parc Le Prévost, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et d'approuver les crédits nécessaires pour la réalisation de ce concours incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, pour un montant maximal de 830 119,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'offrir à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier de Villeray et du réaménagement du parc Le Prévost, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1247462001

CM24 1470**Abroger la résolution du conseil municipal CM14 0394**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1908;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'abroger la résolution CM14 0394.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1239915003

CM24 1471

Accepter les offres de services d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV), d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1920;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter les offres de services de conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV), d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1247889001

CM24 1472

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la gestion du contrat de contribution financière pour le projet d'acquisition d'un bâtiment par le Centre culturel afro-canadien de Montréal (CCAM), conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) / Approuver un virement budgétaire totalisant 400 000 \$ du Service du développement économique à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la gestion du contrat de contribution financière pour le projet d'acquisition d'un bâtiment par le Centre culturel afro-canadien de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'approuver un virement budgétaire totalisant la somme de 400 000 \$ du Service du développement économique à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2024;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1245629003

CM24 1473

Offrir au Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Jean-Baptiste-Legardeur, situé sur la rue Notre-Dame (route 138), au-dessus de la rivière des Prairies, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1924;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Jean-Baptiste-Legardeur, situé sur la rue Notre-Dame (route 138), au-dessus de la rivière des Prairies, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1247231083

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 17 décembre 2024, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 décembre 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 décembre 2024 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Aneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Marianne Giguère, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Dominique Ollivier, Mme Émilie Thuillier et Mme Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 42.01 :

Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Dominique Ollivier, Mme Émilie Thuillier et Mme Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 42.03 :

Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Dominique Ollivier, Mme Émilie Thuillier et Mme Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 42.05 :

Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Dominique Ollivier, Mme Émilie Thuillier et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil souhaite dédier une minute de silence à une artiste pluridisciplinaire et pionnière du design au Québec, Mme Madeleine Arbour. Elle indique que cette dernière était cosignataire du manifeste artistique « *Refus global* » en 1948, et a marqué l'histoire du Québec en ayant connu une carrière en tant que dessinatrice, peintre, animatrice de télévision et femme d'affaires. Elle déclare, entre autres, que Mme Arbour fut une mentore pour plusieurs générations d'artistes et elle cite quelques-unes de ses œuvres dont la cafétéria du pavillon canadien à Expo 6 et la Maison du Québec à New York en 1970.

Mme Musau Muele rappelle qu'elle fut la toute première femme à présider le Conseil des arts du Montréal métropolitain et qu'elle a reçu le prix Sam-Lapointe, lequel célèbre la carrière exceptionnelle d'un designer québécois. Elle termine en offrant toutes ses sympathies à la famille et aux proches de Mme Madeleine Arbour et demande d'observer une minute de recueillement.

Ensuite, la présidente du conseil invite les membres du conseil à se joindre à elle pour féliciter les conseillers Dominic Perri et Michel Bissonnet, ainsi que la conseillère Mary Deros, qui ont reçu la médaille de couronnement du roi Charles. Puis, elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 39, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Lynda Khelil</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Alain Vaillancourt</p>	<p>Depuis janvier 2023, demande un suivi sur les échanges entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal et des explications en ce qui a trait à la recommandation 19 du rapport de la Commission de la sécurité publique qui vise à ajouter deux membres de la société civile sur cette Commission / Questionne l'Administration à l'effet que le ministère semblait attendre des réponses de la Ville à ce sujet</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Robert Edgar</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges</p>	<p>Souhaite que l'Administration fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec à l'effet de ne pas bannir la prière en public / Commentaires à ce sujet et reformule sa question</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Marine Gourit</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Robert Beaudry M. Pierre Lessard-Blaisl</p>	<p>Relate les événement vécus lors de sa présence au conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et questionne l'Administration sur le traitement qu'elle a reçu afin de comprendre la démocratie municipale en place / Reformule sa question et demande à l'Administration son opinion sur la démocratie municipale</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Léandre Plouffe</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges M. Robert Beaudry</p>	<p>Comment se fait-il que des membres du public se fassent évincer d'un conseil d'arrondissement? / Interpelle l'Administration sur la crise de l'itinérance, sur les morts qui en découlent, et sur les actions à poser immédiatement dans les politiques publiques</p>

À 10 h 01, la présidente du conseil fait la lecture de deux questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification. Cependant, veuillez noter que certains propos ont été omis à la question 22 lors de sa lecture.

<p>20</p> <p><u>Question de :</u></p> <p><u>Réponse de :</u></p>	<p>Bonjour , je suis président de l'association des propriétaires de chien du parc Lafond , rôle que j'ai pris pendant la pandémie . L'association était enregistrée au REQ comme OSBL et a été dissoute par le REQ dernièrement car je l'ai pas rédigé de bilan financier et bla bla bla ... en quoi et comment la ville exige ou reconnaît les C A de parc à chien car en aucun moment je ne sens que nous sommes pris au sérieux par la ville et de l'autre côté quand nous avons des besoins pour le parc , je me fais dire que c est à l'association de défrayer pour les frais ... je dois communiquer avec le 311 à tous les 1-2 mois pour leur signifier de venir couper le gazon dans le parc . Aussi la sécurité des chiens ne relève ni de la ville ni de la police , c'est donc la responsabilité de qui au juste ?? J'aurais vraiment besoin d'un entretien avec un élu de la ville .</p>
	<p><i>La question 21 n'a pas été lue.</i></p>
<p>22</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Denis Ouimet</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Vous coupez l'eau et vous mettez l'avis de coupure dans la boîte au lettre 1 heure apres avoir couper,trop difficile pour vous de nous avoir aviser de la coupure de l'eau une journee avant ,je me demande qui prends ces decisions</p>

La question 23 n'a pas été lue.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 05. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 05, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<p><u>Question de :</u></p> <p>M. Aref Salem</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante</p>	<p>Qu'est-ce que l'Administration va faire pour offrir aux personnes en situation d'itinérance un refuge cet hiver? / Quelles sont les propositions de l'Administration à ce sujet?</p>
<p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Chantal Rossi</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Alia Hassan-Cournol Mme Caroline Bourgeois</p>	<p>Est-ce que l'Administration souhaite que la responsabilité de la décontamination des terrains de l'Est soit entre les mains du gouvernement provincial? / Quelles sont les propositions de l'Administration sur les enjeux de la décontamination des terrains de l'Est?</p>

Question de : Questionne la qualité des services en lien avec une gestion qui, selon elle, est trop lourde à la Société de transport de Montréal (STM)? / Pourquoi y a-t-il des coupures dans les effectifs dédiés aux services à la STM?
Mme Alba Zuniga Ramos

Réponse de :
M. Éric Alan Caldwell

À 10 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de : À quel moment l'Administration prévoit un projet structurant de transport collectif dans l'Est de Montréal? / Comment convaincre le gouvernement du Québec d'un projet structurant de transport collectif dans l'Est de Montréal?
Mme Christine Black

Réponse de :
Mme Valérie Plante
Mme Caroline Bourgeois

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 28.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 31,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1474**Abroger la résolution du conseil municipal CM24 0950**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1899;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'abroger la résolution du conseil municipal CM24 0950.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1245520001

CM24 1475

Décréter la fermeture définitive des voies de circulation automobile sur les lots 1 553 414, 2 316 696 et 2 317 072, connus respectivement comme une partie de l'avenue Duluth ouest, l'avenue Émile-Duployé et l'avenue Calixa-Lavallée nord, situés dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Accepter l'offre du conseil d'agglomération à l'effet qu'il prenne à sa charge le lot 1 553 414 (partie de l'avenue Duluth ouest), qu'il lui attribue des fins de parc d'agglomération et qu'il l'intègre officiellement au parc Jeanne-Mance, en vertu de l'article 194 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de l'article 39 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et de l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) / Autoriser le retrait des lots 1 553 414, 2 316 696 et 2 317 072 du registre du domaine public des rues, ruelles, voies et place publiques de la Ville / Autoriser le versement des lots 2 316 696 et 2 317 072 (ancienne emprise de l'avenue Émile-Duployé et de l'avenue Calixa-Lavallée nord) au domaine public à des fins de parc de la Ville afin d'agrandir le parc La Fontaine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2003;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de décréter la fermeture définitive des voies de circulation automobile sur les lots 1 553 414, 2 316 696 et 2 317 072, connus respectivement comme une partie de l'avenue Duluth Ouest, l'avenue Émile-Duployé et l'avenue Calixa-Lavallée Nord, situés dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'accepter l'offre du conseil d'agglomération à l'effet qu'il prenne à sa charge le lot 1 553 414 (partie de l'avenue Duluth ouest), qu'il lui attribue des fins de parc d'agglomération et qu'il l'intègre officiellement au parc Jeanne-Mance, en vertu de l'article 194 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de l'article 39 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et de l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005);
- 3- d'autoriser le retrait des lots 1 553 414, 2 316 696 et 2 317 072 du registre du domaine public des rues, ruelles, voies et place publiques de la Ville;
- 4- d'autoriser le versement des lots 2 316 696 et 2 317 072 (ancienne emprise de l'avenue Émile-Duployé et de l'avenue Calixa-Lavallée Nord) au domaine public à des fins de parc de la Ville afin d'agrandir le parc La Fontaine.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1248168008

CM24 1476

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2029, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1381 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2005;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de prolonger pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1381 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),

Adopté à l'unanimité.

30.13 1244073003

CM24 1477

Accepter l'offre de service à venir du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conclusion et la gestion de la convention de prêt de locaux, situés au 2225, rue Montcalm, d'une durée de quatre ans, à titre gratuit, avec Le Grand Costumier aux fins d'entreposage et d'atelier de couture de costumes et accessoires, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2008;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accepter l'offre de service à venir du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conclusion et la gestion de la convention de prêt de locaux, situés au 2225, rue Montcalm, d'une durée de quatre ans, à titre gratuit, avec Le Grand Costumier aux fins d'entreposage et d'atelier de couture de costumes et accessoires, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),

Adopté à l'unanimité.

30.14 1245323012

CM24 1478

Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2020;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.15 1247935001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 10 h 32, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM24 1479

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est et au sud de la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa est et au sud de la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1234386002

CM24 1480

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiments situées aux 6862, rue Jarry Est, 8550, boulevard Viau et 9476, boulevard Lacordaire, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiments situées aux 6862, rue Jarry est, 8550, boulevard Viau et 9476, boulevard Lacordaire, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1244871001

CM24 1481

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins de lieu de retour pour contenants consignés pour l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins de lieu de retour pour contenants consignés pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1248373010

CM24 1482

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 43 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1248465004

CM24 1483

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1248848013

CM24 1484

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1249404003

42 – Adoption de règlements

À 10 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 10 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1485

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2025)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1306;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1306;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1802;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2025) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Popeanu, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Ouellet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (34)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Miranda, Hénault, Sasseville (22)

Ouverture des portes : Le conseiller Laurent Desbois entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat : En faveur : 34
Contre : 23

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 42.01 adopté la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.01 1243074009

Règlement 24-042

CM24 1486

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2025)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1307;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1307;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1803;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1243074010

Règlement 24-043

CM24 1487

Adopter, avec changements, le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) qui relève de la compétence du conseil municipal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1308;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1308;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1813;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) qui relève de la compétence du conseil municipal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Popeanu, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (34)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Miranda, Hénault et Sasseville (23)

Résultat : En faveur : 34
Contre : 23

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 42.03 adopté la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.03 1243074020

Règlement 24-044

CM24 1488

Adoption - Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1309;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1309;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1243074014

Règlement 24-045

CM24 1489

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1310;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre par sa résolution CM24 1310;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1816;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Popeanu, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, McQueen, Christensen, Normand, Roy et Sauvé (31)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sasseville (26)

Résultat : En faveur : 31
Contre : 26

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 42.05 adopté la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.05 1245548005

Règlement 18-020-4

À 11 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1490

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre 2024 par sa résolution CM24 1311;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre 2024 par sa résolution CM24 1311;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1819;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1245929003

Règlement 24-046

CM24 1491

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 49 975 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs et de berges

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 49 975 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs et de berges » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1274;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 49 975 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs et de berges » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1274;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2024 par sa résolution CE24 1711;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 49 975 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs et de berges », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1245517004

Règlement 24-047

CM24 1492

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 327 100 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 327 100 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1275;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 327 100 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1275;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2024 par sa résolution CE24 1712;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 327 100 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1248021004

Règlement 24-048

CM24 1493

Adoption - Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 / Réserver une somme de 5 150 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2025

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 / Réserver une somme de 5 150 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2025 » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1276;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 / Réserver une somme de 5 150 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2025 » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1276;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2024 par sa résolution CE24 1708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 »;
- 2- de réserver une somme de 5 150 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2025.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1247797003

Règlement 24-049

CM24 1494

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1277;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1277;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2024 par sa résolution CE24 1709;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1248480008

Règlement 02-002-45

CM24 1495

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1278;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2024 par sa résolution CM24 1278;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2024 par sa résolution CE24 1750;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1245382012

Règlement 08-055-10

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 11 h 34, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

À 11 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1496

Adoption d'une résolution intitulée « Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Projet de loi no 31, 2024, chapitre 2), visant à permettre la construction d'un projet immobilier à des fins d'usages résidentiels et commerciaux sur un terrain situé sur la rue Sherbrooke Est, à l'ouest de la rue de la Famille-Dubreuil, sur le lot projeté numéro 6 629 609 du cadastre du Québec »

Vu l'adoption du projet de résolution par le conseil municipal à sa séance du 18 novembre 2024, par sa résolution CM24 1288;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 décembre 2024 au 12090, rue Notre-Dame Est, sur ce projet de résolution;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'autoriser, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, c. 2), la construction d'un projet immobilier à des fins d'usages résidentiels et commerciaux sur un terrain situé sur la rue Sherbrooke Est, à l'ouest de la rue de La Famille-Dubreuil, sur le lot projeté numéro 6 629 609 du cadastre du Québec. »

Les termes sont les suivants :

SECTION 1

INTERPRÉTATION ET TERMINOLOGIE

Les définitions prescrites au Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet, ces dernières prévalent.

SECTION 2

TERRITOIRE D'APPLICATION

La présente résolution s'applique au lot projeté portant le numéro 6 629 609 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'il est illustré sur le plan projet d'implantation joint à l'annexe A.

SECTION 3

AUTORISATION

Malgré le Règlement de zonage et le Plan d'urbanisme en vigueur applicables au territoire décrit à l'article 2, le projet visant la construction d'un bâtiment mixte (habitation, commerce) comprenant une aire de stationnement en sous-sol et quatre (4) édicules hors-sols peut être réalisé en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage et du Plan d'urbanisme.

SECTION 4

DÉROGATIONS AUTORISÉES

Malgré les dispositions de la partie II applicables à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles du Plan d'urbanisme, il est autorisé de déroger à la norme suivante du Plan d'urbanisme en respectant les conditions prévues à la présente résolution.

1. Densité de construction – Secteur 20-04 : bâti de 3 à 8 étages hors-sol.

Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 2, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage en respectant les conditions prévues à la présente résolution :

1. Grille des spécifications 049 : hauteur maximale de 8 étages;
2. Grille des spécifications 049 : hauteur maximale de 32 mètres pour un toit plat;
3. Grille des spécifications 049 : marge de recul avant principale minimale de 4 mètres;
4. Grille des spécifications 049 : marge de recul avant secondaire minimale de 4 mètres;
5. Grille des spécifications 049 : nombre maximal de logements 430;
6. Grille des spécifications 049 : Coefficient d'occupation du sol minimale 0,2;
7. Article 34, définition de façade;
8. Article 101, paragraphe 3, alinéa c), retrait par rapport à une façade pour une construction hors toit abritant un espace habitable : aucun retrait minimal requis;
9. Article 164, trajectoire d'une voie d'accès à une aire de stationnement : la voie d'accès de l'édicule F peut être pourvue d'une courbe;
10. Article 166, distance minimale d'une intersection : la voie d'accès à l'édicule F peut être aménagée à une distance minimale de 4,5 mètres de l'intersection;
11. Article 171, largeur maximale d'une voie d'accès : pour la voie d'accès aménagé entre les édicules G et H, une largeur de 9 mètres est autorisée sur les premiers 15 mètres de celle-ci;
12. Article 231, nombre minimal d'unité de chargement : aucune unité n'est exigée;
13. Article 327, usages complémentaires à un usage principal du groupe habitation : la superficie maximale de plancher de l'ensemble des usages commerciaux est de 2000 m²;
14. Article 395, paragraphe 1 et 2, aménagement d'un bâtiment mixte : un usage résidentiel et un usage commercial peuvent s'exercer sur un même étage peu importe l'étage.

Toute autre disposition réglementaire incompatible avec celles prévues à la présente résolution ne s'applique pas.

SECTION 5

CONDITIONS DE RÉALISATION DU PROJET

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

Bâtiment

1. L'édicule F identifié à l'annexe A doit disposer d'une superficie de plancher totale minimale de 1000 mètres carrés réservée aux fins d'usage(s) de la classe C.1 commerce et service de voisinage ou C.2 commerce et service artériel;
2. Les espaces commerciaux ne doivent pas être communiquant avec les espaces dédiés à l'habitation, incluant les aires de vie commune (piscine, piscine, etc.);
3. Chaque édicule devra être pourvu d'une entrée principale distincte;
4. L'implantation du bâtiment doit offrir diverses percées visuelles dégagées vers milieux terrestres et humides MT-1, MT-2, MH-2 et MH-3;
5. À terme, le projet devra avoir un coefficient d'occupation du sol minimal de 1,5;
6. Dans son ensemble, le projet doit prévoir l'aménagement de diverses typologies de logements, notamment, mais sans s'y limiter, des studios, des maisonnettes sur deux étages et des appartements pourvus d'une mezzanine;
7. La toiture des édicules F, G, H et I identifiés à l'annexe A doit être pourvue d'un toit vert intensif ou extensif sur une superficie minimale équivalente à 20 % de sa superficie totale;
8. La toiture de l'édicule d'entrée au garage situé entre les édicules G et H doit être pourvue d'un toit vert intensif ou extensif sur la totalité de sa superficie.

Entreposage intérieur des matières résiduelles

9. À l'exception des jours de collecte, l'entreposage des matières résiduelles lié aux usages commerciaux et d'habitation doit se faire dans des locaux conçus à ces fins, climatisés ou réfrigérés, situés à l'intérieur du bâtiment principal.

Aire de stationnement, aire de chargement, autopartage et entreposage de vélos

10. À l'exception des unités pour visiteurs, les unités de stationnement doivent être aménagées à l'intérieur du bâtiment;
11. Un minimum de deux (2) unités de stationnement doit être réservé pour le stationnement de véhicules en autopartage et ces unités doivent être identifiées à l'aide d'un panneau;
12. Les installations électriques du bâtiment devront fournir une capacité électrique suffisante pour équiper chaque unité de stationnement d'une borne de recharge pour véhicule électrique;
13. Le projet doit prévoir un espace dédié au chargement / déchargement pour les véhicules desservent les usages commerciaux;
14. Il est exigé de fournir deux (2) unités de stationnement pour vélo par unité de logement. Plusieurs options d'ancrage à vélo peuvent être aménagées, celles-ci doivent permettre un rangement sécuritaire et facilement accessible (local ou bâtiment dédié, enclos à vélos, ancrage à même un mur bordant une unité de stationnement pour voiture, etc.).

Aménagement de terrain et mise en valeur des milieux terrestres et humides

15. Les milieux terrestres et humides MT-1, MT-2, MH-2 et MH-3 devront être conservés et protégés durant les travaux de construction et d'aménagement du projet;
16. Les milieux terrestres et humides MT-1, MT-2, MH-2 et MH-3 devront être débarrassés de toutes plantes exotiques envahissantes qui s'y trouvent;
17. Les milieux terrestres et humides MT-1, MT-2, MH-2 et MH-3 devront faire l'objet d'un programme de restauration préparé par un professionnel reconnu dans le domaine. Une copie du programme devra être remise lors de la demande de permis de construction;
18. Aucune clôture ne doit obstruer la vue sur les milieux terrestres et humides à partir des voies publiques;
19. Un plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel, indiquant les essences des arbres, des arbustes et des vivaces, leur nombre, leurs tailles et leurs emplacements doit accompagner toute demande de permis;
20. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.
21. Toute demande de permis doit être accompagnée d'un plan d'éclairage;

22. Les espaces extérieurs de dépôt des matières résiduelles destinés à la collecte doivent être aménagés conformément aux aménagements prévus à l'annexe C;

23. Les aires dédiées à la circulation et au stationnement des véhicules d'urgence doivent être identifiées sur le site à l'aide d'un panneau.

Affichage

24. La hauteur maximale d'une enseigne au sol est de 2,5 mètres.

Autres

25. La signature d'un protocole d'entente en vertu du règlement 08-013 est requise pour la construction, dans l'emprise de la rue Sherbrooke située face au futur lot 6 629 609, d'une conduite d'aqueduc, aux frais du requérant.

SECTION 6

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Toute demande de permis de construction, de transformation, d'aménagement de terrain ou de certificat d'affichage doit tenir compte, en plus des critères cités à la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

1. Conformité du projet aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
2. Qualités d'intégration du projet sur le plan architectural;
3. Efficacité des éléments visant à réduire les effets d'ombre et de vent;
4. Efficacité et qualités d'intégration des éléments visant à minimiser les impacts sur le milieu d'insertion, au regard de la circulation des véhicules et des piétons;
5. Capacité de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
6. Capacité de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager;
7. L'ensemble du projet devra être composé des mêmes matériaux de revêtements extérieurs, mais chaque édifice devra présenter un assemblage différent de couleurs;
8. L'implantation du bâtiment tend à rencontrer les implantations présentées sur le plan projet d'implantation de l'annexe A faisant partie de la présente résolution;
9. L'apparence architecturale du bâtiment tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la présente résolution;
10. Le concept de l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la présente résolution;
11. L'aménagement de l'aire de stationnement intérieur tend à rencontrer les plans de l'Annexe D faisant partie de la présente résolution.

SECTION 7

DÉLAI DE RÉALISATION

Les travaux autorisés par la présente résolution visant spécifiquement l'édifice F identifié à l'annexe A, doivent débuter dans les trente (30) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

L'ensemble des travaux autorisés par la présente résolution doivent être finalisés dans les soixante-douze (72) mois après l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les aménagements de terrain prévus à la présente résolution doivent être réalisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux autorisés par la présente résolution dans le respect du délai prescrit à l'article 360 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) s'appliquant pour chacun des permis de construction ou de transformation émis dans le cadre du présent projet.

SECTION 8**GARANTIE FINANCIÈRE**

Préalablement à l'émission du premier permis de construction requis pour réaliser les travaux exigés par la présente résolution, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 200 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à la section 5 précitée, excepté la condition numéro 11.

Et une seconde lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 50 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect de la condition numéro 11 de la section 5 visant la protection des milieux terrestres et humides MT-1, MT-2, MH-2 et MH-3 lors des travaux de construction.

Ces garanties monétaires sont remises au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des cent vingt (120) jours suivant la fin du délai de soixante-douze (72) mois prescrit à la section 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

SECTION 9**DÉFAUT**

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à la section 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

- Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A

Plan projet d'implantation

ANNEXE B

Apparence architecturale

ANNEXE C

Plan d'aménagement de terrain

ANNEXE D

Aire de stationnement

Adopté à l'unanimité.

44.01 1245270005

CM24 1497**Adopter, avec changements, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - secteur de planification détaillée du Quartier Namur-Hippodrome**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - secteur de planification détaillée du Quartier Namur-Hippodrome », à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce du 6 mai 2024, par sa résolution CA24 170113 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 170113 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à sa séance du 6 mai 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 novembre 2024 au 5160, Boulevard Décarie, et annoncée au préalable par des avis publics, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024, par sa résolution CE24 2026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - secteur de planification détaillée du Quartier Namur-Hippodrome » et de déposer le Plan directeur d'aménagement et de développement modifié pour ce secteur.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de règlement. Il souhaite que le conseiller Sonny Moroz axe son intervention sur le point à l'étude, en vertu de l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède à nouveau la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui réitère sa question de règlement.

La présidente du conseil cède ensuite la parole à la leader de l'Opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui estime que le leader de la majorité est hors d'ordre.

La présidente du conseil invite le conseiller Sonny Moroz à poursuivre son intervention et à rester sur le point à l'étude.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Alba Zuniga Ramos

51 – Nomination / Désignation

À 12 h 15, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CM24 1498

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de désigner Mme Marie Plourde à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois se terminant le 30 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM24 1499

Nommer Valérie Gagnon, directrice d'arrondissement - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, en remplacement de Martin Savard, pour une période de trois ans se terminant le 1^{er} janvier 2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de nommer Mme Valérie Gagnon, directrice d'arrondissement - arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, en remplacement de M. Martin Savard, pour une période de trois ans se terminant le 1^{er} janvier 2028.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1240577001

CM24 1500

Renouveler le mandat de Basel Abbara à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal pour un second mandat de trois ans à compter du 16 décembre 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le renouvellement de mandat de Basel Abbara à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal pour un second mandat de trois ans à compter du 16 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1249671007

65 – Motion des conseillers

À 12 h 16, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM24 1501

Motion de l'Opposition officielle demandant l'ajout de représentants de la société civile à la Commission de la Sécurité Publique

Les conseillers Abdelhaq Sari et Alain Vaillancourt déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat du comité exécutif de tenir une consultation publique sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, après dépôt en juillet 2018 d'une pétition en vertu du droit d'initiative ayant reçu plus de 22 000 signatures, et que cette consultation s'est déroulée du 29 août 2018 au 4 décembre 2019, réunissant plus de 7 000 Montréalais;

Attendu qu'au début du mois de juin 2020, l'OCPM a déposé son rapport contenant 38 recommandations et que le conseil municipal a entériné le dépôt du rapport à la mi-juin de la même année;

Attendu qu'en octobre 2020, l'administration a créé le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat d'accompagner les services et arrondissements afin d'accélérer la transformation de la Ville de Montréal pour qu'elle soit plus juste et inclusive;

Attendu que la recommandation 19 du rapport de l'OCPM sur le racisme et les discriminations systémiques demande à la Ville de Montréal :

- que d'ici octobre 2021, elle fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour amender l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal* et faire passer de neuf à onze le nombre de membres siégeant à la Commission de la sécurité publique, afin d'inclure deux membres indépendants représentant la société civile;
- que les membres indépendants aient un droit de vote égal aux membres actuels;
- que les deux membres indépendants soient choisis pour leur expertise, entre autres, en matière de profilage racial et social et de droits de la personne;
- que les membres indépendants soient nommés à la suite d'un processus de sélection transparent mené par la Commission de la sécurité publique;

Attendu qu'en 2021, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Service du greffe et le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques pour déterminer les étapes de travail entourant la recommandation 19 et qu'il était déjà prévu que les travaux autour de cette recommandation soient consolidés au cours de l'année 2022;

Attendu qu'en séance conjointe de la Commission sur la sécurité publique et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise du 29 mars 2022 portant sur le premier état d'avancement des travaux du Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques pour mettre en place les recommandations de l'OCPM, les fonctionnaires ont reconnu que la demande n'avait pas encore été envoyée au gouvernement du Québec à cette date;

Attendu que l'Opposition officielle a déposé une motion pour réclamer que la démarche soit amorcée auprès du gouvernement du Québec au conseil municipal du 25 avril 2022 sous la résolution CM22 0528, qui a été adoptée à l'unanimité, puis qu'elle a interrogé l'Administration pour connaître son progrès, aux conseils municipaux d'octobre puis de décembre 2022;

Attendu que le 18 janvier 2023, l'Administration a envoyé une lettre à François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique du Québec, lui demandant d'entamer les démarches « afin que soit amendé l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal*, en vue de modifier le nombre (de 9 à 11) de membres de la CSP [Commission de la sécurité publique] et d'y permettre la désignation de deux membres de la société civile nommée par celle-ci. »;

Attendu que la Ligue des droits et libertés, grâce à une demande d'accès à l'information, a obtenu des preuves qu'en date du 8 juillet 2024, après une longue série de correspondances en 2023 et en 2024 entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), la Ville n'avait toujours pas répondu aux demandes d'orientations du ministère pour rédiger les modifications législatives appropriées à l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal* en vue d'ajouter deux membres issus de la société civile à la CSP;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
M. Alain Vaillancourt

Et résolu :

que la Ville de Montréal donne suite à la recommandation 19 du rapport de l'OCPM sur le racisme et les discriminations systémiques, qu'elle réponde dans les plus brefs délais aux demandes d'orientation du MSP en vue de finaliser les amendements nécessaires à l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal* pour faire passer de neuf à onze le nombre de membres siégeant à la Commission de la sécurité publique et qu'elle fasse les représentations nécessaires afin de mettre œuvre le changement législatif requis pour réaliser l'ensemble des actions de la recommandation 19.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari débute sa présentation en relatant notamment l'historique menant à la présentation de cette motion. Il enchaîne en réitérant l'importance de donner suite à la recommandation 19 du rapport de l'OCPM sur le racisme et les discriminations systémiques. En conclusion, il souhaite une métropole inclusive et responsable où la justice sociale demeure fondamentale.

La présidente le remercie et cède la parole à la leader adjointe de l'Opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos. Cette dernière, en complément d'information, s'exprime sur le fléau du profilage racial et croit qu'il est primordial d'agir sur la recommandation 19 dans les plus brefs délais.

La présidente la remercie et invite le représentant de l'Administration à ce sujet, le conseiller Alain Vaillancourt, à débiter son intervention.

En résumé, M. Vaillancourt rappelle que c'est l'Administration qui a permis l'accueil de personnes du public lors des travaux de la Commission de la sécurité publique. Il apprécie l'ouverture des membres de l'Opposition officielle pour cette version consensuelle de la motion. De plus, il confirme que les démarches sont bel et bien en cours afin de donner suite à la recommandation 19 du rapport de l'OCPM sur le racisme et les discriminations systémiques.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à nouveau à M. Sari qui, en terminant, exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM24 1502

Motion non partisane relative à la distribution du budget de la Ville de Montréal en forme papier

Attendu que le budget de la Ville de Montréal est plus de 7 milliards;

Attendu que le conseil municipal est constitué de 4 groupes politiques reconnus et de membres indépendants, tous légitimement élus par la population;

Attendu que tous les élus du conseil municipal doivent l'adopter et qu'ils ont la responsabilité de s'assurer du respect dudit budget;

Attendu que le budget doit être suivi tout au long de l'année;

Attendu que les élus doivent être en mesure de consulter fréquemment ledit budget;

Attendu que l'outil de consultation doit permettre des annotations et être pérenne;

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Nancy Blanchet

1- que, par souci de transparence et d'équité envers tous les membres du conseil, ceux-ci disposent à la fois d'une version numérique et d'une version papier du budget;

- 2- que la Ville de Montréal fournisse à chaque membre du conseil de ville et à chaque arrondissement une copie papier reliée du budget de même que des états financiers à compter de ce jour.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Luis Miranda.

Brièvement, M. Miranda rappelle la nécessité d'obtenir une copie imprimée sous format papier du budget et des états financiers de la Ville, et ce, pour chacun des membres de ce conseil et pour diverses raisons.

La présidente le remercie puis, elle cède la parole respectivement à la conseillère Nancy Blanchet et aux conseillers Alan DeSousa et Michel Bissonnet qui, unanimement, se prononcent en appui à la motion sous étude.

Mme Musau Muele les remercie et invite le leader de la majorité, M. François Limoges, à prendre la parole. Ce dernier précise que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion mais qu'une contre-proposition est sur la table pour discussion en janvier 2025.

Après avoir vérifié les intentions de l'auteur de la motion, le conseiller Luis Miranda, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 12 h 38, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil cède la parole respectivement à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et au chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, qui à tour de rôle rappellent les nouveaux défis à venir pour l'année 2025 et adressent leurs meilleurs vœux et des moments réjouissants à toute la population à l'approche de la période des fêtes.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, les remercie et en fait tout autant pour la période de réjouissances à venir. Elle termine en demandant aux membres du conseil de se joindre à elle pour souligner les années de service et de dévouement à la Ville de Montréal de Mmes Lavinia Badea et Marie-José Cencig qui quittent leur fonction en vue d'une retraite bien méritée. À 12 h 48, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous au conseil municipal de janvier 2025.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – POINT 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2024
Membres du conseil municipal
Le 16 décembre 2024

1. Alba Stella Zuniga Ramos
2. Angela Gentile
3. Christine Black
4. Craig Sauvé
5. Dominique Ollivier
6. Doug Hurley
7. Émilie Thuillier
8. Éric-Alan Caldwell
9. Julien Hénault-Ratelle
10. Laurence Lavigne-Lalonde
11. Martine Musau Muele
12. Mary Deros
13. Nancy Blanchet
14. Pierre Lessard-Blais
15. Richard Deschamps
16. Robert Beaudry
17. Sonny Moroz
18. Sophie Mauzerolle
19. Sterling Downey
20. Sylvain Ouellet
21. Véronique Tremblay

ANNEXE – POINT 7.03

Déclarations des membres du comité exécutif en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

1. Mme Valérie Plante
2. M. Luc Rabouin
3. Mme Caroline Bourgeois
4. M. Benoit Dorais
5. Mme Ericka Alneus
6. M. Robert Beaudry
7. Mme Josefina Blanco
8. Mme Gracia Kasoki Katahwa
9. Mme Laurence Lavigne Lalonde
10. Mme Marie-Andrée Mauger
11. Mme Sophie Mauzerolle
12. Mme Magda Popeanu
13. Mme Émilie Thuillier
14. M. Alain Vaillancourt
15. Mme Maja Vodanovic